

### Mairie du 14e arrondissement

Le mardi 29 novembre 2022, à 20 heures, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 23 novembre 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

## Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, M. Zoubir GHANEM, M Thierry LE DEZ, M Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI.

# Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUEL, durant toute la séance,
Mme Catherine CHEVALIER durant toute la séance,
Mme Anissa GHAIDI durant toute la séance,
M. Valentin GUENANEN durant toute la séance,
M. Florentin LETISSIER durant toute la séance,
M. Jérôme MARCHAND jusqu'au projet de délibération 2022 DSOL 110,
Mme Olivia POLSKI durant toute la séance,
Mme Sinda MATMATI à compter du projet de délibération 2022 DSOL 110,
M Cédric VILLANI durant toute la séance,
M. Patrick VIRY durant toute la séance,

# Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
Mme Agnès BERTRAND,
Mme Hélène MERMBERG,
M. Didier ANTONELLI,
M. Guillaume DURAND,
Mme Julie CABOT,
M. Pierre RABADAN,
M. Elliot DE FARAMOND,
Mme Carine PETIT,
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

# Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Hermano SANCHES RUIVO.

Mme PETIT ouvre la séance à 20 h 08, je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'Arrondissement, le quorum requis étant atteint.

#### Mme PETIT

Bienvenue pour cette séance du Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2022, le dernier de l'année 2022.

J'informe le Conseil d'arrondissement que, concernant la DU 112 inscrite à l'ordre du jour, il a été décidé par le premier adjoint à la Maire de Paris de retirer ces délibérations des ordres du jour des conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris. Ces délibérations seront examinées au premier Conseil d'arrondissement de l'année 2023.

 14 2022 23 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteure: Mme Carine PETIT

### Mme PETIT

Je vous demande d'approuver l'ordre du jour complémentaire. Je suis désolée. Nous avons reçu ces délibérations vendredi soir. Nous avons donc adressé cette proposition d'ordre du jour complémentaire pour un dispositif très classique, pour un dispositif en direction de la jeunesse puisque cela concerne le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023 ainsi qu'un complément pour 2022. J'ai décidé de les inscrire à l'ordre du jour parce que ce sont des délibérations classiques. Nous nous excusons, mais nous vous les avons envoyées hier.

Je dois donc mettre à l'approbation de notre Conseil ces deux inscriptions supplémentaires à l'ordre du jour.

# **DÉLIBÉRATION N°256**

 $-\,$  14 2022 23 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 10 pouvoirs
Pour: 29 dont 10 pouvoirs
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 14 2022 21: Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2022

Rapporteure : Mme Carine PETIT

## Mme PETIT

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Je le soumets donc au vote.

## **DÉLIBÉRATION N°257**

 14 2022 21: Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 8 novembre 2022

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu des délibérations est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DILT 8: Concession de services de cabines photographiques, autorisation de signature

Rapporteure: Mme Carine PETIT

## Mme PETIT

Je me permets de vous présenter une délibération classique qui fait partie des marronniers du dernier Conseil d'arrondissement de l'année et qui concerne la signature d'un contrat de concession de services qui portent sur la mise en place et l'exploitation des cabines photographiques et photocopieurs qui sont disponibles dans les mairies d'arrondissement et différents services publics de la Ville de Paris recevant du public.

Il y a eu une mise en concurrence au printemps dernier. Cette délibération propose d'attribuer ce marché à la société SOC Construction Électromécanique - SCEM pour une durée de cinq ans à compter du mois de mars 2023.

# **DÉLIBÉRATION N°258**

- 2022 DILT 8: Concession de services de cabines photographiques, autorisation de signature

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs 0 dont 0 pouvoir

Contre: Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 14 2022 22 : Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 19 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Rapporteur: M. Elliot DE FARAMOND

# M. DE FARAMOND

Cette délibération porte sur l'autorisation d'inscription de 19 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e afin qu'elles puissent profiter de son accompagnement et des services de l'ensemble de l'équipe pour pérenniser et développer leurs activités dans notre arrondissement.

Ces associations sont très diverses : des associations centrées sur l'aide juridique, le Jardin Partagé Falbala... Nous avons une junior association qui vise à promouvoir des jeunes à l'activité sociale et politique locale et à plus long terme nationale. C'est un sujet dont nous avons déjà débattu ici et qui revêt une importance particulière. Nous leur souhaitons la bienvenue. Je peux citer aussi la Carriole solidaire qui organise des distributions alimentaires place de la Garenne.

Nous sommes très heureux d'accueillir ces associations si vous en délibérez positivement.

 14 2022 22: Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 19 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

Rapporteur: M. Elliot DE FARAMOND

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés: 29 dont 10 pouvoirs
Pour: 29 dont 10 pouvoirs
Contre: 0 dont 0 pouvoir
Abstention: 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DASCO 73: Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 €) et subventions travaux (76 074 €)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

#### M. BOUABBAS

Cette première délibération concerne un soutien public aux collèges de l'arrondissement dans le contexte de l'augmentation des tarifs de l'énergie. En l'occurrence, la délibération comporte deux parties. La première vise à couvrir les dépenses supplémentaires de viabilisation (chauffage et électricité): 10 000 € pour Giacometti et 6 000 € pour Alphonse Daudet ainsi que 10 000 € pour Jean Moulin.

L'autre partie de la subvention concerne les subventions pour travaux liés aussi à l'énergie : 4 399 € pour le remplacement d'une pompe du circuit de chauffage du collège Giacometti et 1 344 € pour la réparation d'une fuite d'un radiateur dans la salle de vie scolaire du collège Jean Moulin.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Merci pour ces précisions. Au fur et à mesure des conseils d'arrondissement et Conseil de Paris, on a des délibérations sur ce thème, je comprends le fondement et la nécessité d'adapter le montant des dotations au vu de l'augmentation des coûts. Néanmoins, on a une succession de délibérations sans ordre logique apparent. Mon intervention a pour but de souligner tout l'intérêt qu'il y aurait à une anticipation et à une évaluation globale des coûts collèges par collège, car là, on a l'impression, peut-être infondée, que c'est au fil de l'eau. Existe-t-il pour le 14<sup>e</sup> arrondissement une évaluation globale des besoins des collèges par rapport aux dotations initiales de fonctionnement ? Avez-vous réalisé ce travail ? Pouvez-vous nous le communiquer ? Merci.

### M. BOUABBAS

C'est plutôt un travail fait par les services, ici la DASCO qui gère les collèges publics parisiens. Un dialogue budgétaire a lieu avec les gestionnaires des différents établissements. Comme le nom l'indique, ici nous sommes dans des dotations complémentaires, c'est-à-dire des dépenses un peu imprévues. Un collège a un conseil d'administration autonome, mais les choses ne sont pas toujours aussi simples. Les gestionnaires ne peuvent pas toujours tout prévoir. Je pense qu'il faut plutôt souligner le soutien public apporté pour que les élèves et toute l'équipe aient des chauffages de qualité dans ces établissements.

# Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis désolée si vous avez compris mon intervention comme demandant de couper le chauffage dans les collèges. On s'est mal compris.

 2022 DASCO 73 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 €) et subventions travaux (76 074 €)

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

dont 0 pouvoir 0

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DASCO 135 Subventions d'investissement (34 517 €) à cinq collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

## M. BOUABBAS

Cette délibération fait suite à un appel à projets du Budget Participatif des Collèges pour 2021/2022.

Depuis le dernier Conseil d'arrondissement et le dernier Conseil de Paris, d'autres collèges ont transmis des projets. C'est le cas du collège Paul Bert pour un projet de fresque « Pour mon collège » pour un montant de 4 870 €.

### Mme CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour ce projet de délibération. Je ne comprends toujours pas pourquoi le Budget Participatif est mobilisé pour prendre en charge des dépenses qui sont des dépenses obligatoires pour les collectivités, en l'occurrence la Ville de Paris. Le fait qu'une dépense soit obligatoire et qu'elle soit prise en charge dans le budget principal de la Ville de Paris n'empêche aucunement les bénéficiaires, en l'occurrence les élèves et la communauté éducative des collèges, de soumettre des projets et que tout cela soit fait démocratiquement, créativement, etc.

La conséquence est que le budget participatif qui est un budget qui doit répondre à la volonté des habitants de faire plus ou mieux que ce que fait la Ville près de chez eux, dans leur quartier, est détourné de son sens.

Néanmoins, nous sommes pour accorder des subventions d'investissement à ces collèges. Ce qui ne va pas, c'est l'imputation au Budget Participatif.

### M. BOUABBAS

Je pense qu'on a un désaccord sur le Budget Participatif. De même pour les écoles, il y a des budgets participatifs qui sont ouverts. Cela ne signifie pas que nous ne dépensons pas pour beaucoup de choses dans les écoles et les collèges. Mais un moment donné, il y a quand même un esprit d'initiative pris par les élèves. Il est extrêmement pédagogique pour ces élèves de mettre en œuvre un projet de A à Z avec leurs enseignants... Donc c'est dans cet esprit que certains collèges, comme celui-ci, sont lauréats. Je pense que la visée pédagogique est extrêmement intéressante et importante.

## Mme PETIT

J'ajoute qu'au dernier Conseil, nous avons voté également le projet d'un budget participatif pour le collège Alphonse Daudet et vous aviez approuvé. Je vous propose de passer au vote.

 2022 DASCO 135 : Subventions d'investissement (34 517 €) à cinq collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DASCO 137 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91 206 €) au titre des services de restauration pour 2023

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

### M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention d'équilibre d'un montant de 27 655 € qui est versée à la cité scolaire François Villon au titre de la restauration côté collège. Ce système prévoit que, lorsque les dépenses de la restauration sont supérieures aux recettes prévues l'année civile N+1, cette subvention d'équilibre est versée.

# **DÉLIBÉRATION N°262**

 2022 DASCO 137 : Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91 206 €) au titre des services de restauration pour 2023

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 122 CDE: (14e) Subvention 2023 (7 350 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention d'objectifs et de financement - COF - 2022-2024
- 2022 DJS 128: Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages **Paris Sport Vacances**

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

# Mme PETIT

Je passe la parole à Amine pour la Caisse des écoles. Il y aura une présentation commune DASCO 122 et DJS 128.

## M. BOUABBAS

On est toujours sur le sujet de la restauration scolaire. Il s'agit là de la conséquence du dialogue de gestion entre la Caisse des écoles du 14e arrondissement et le bureau de la restauration scolaire de la mairie centrale qui fixe ici la subvention annuelle de la Ville de Paris à la Caisse des écoles de l'arrondissement.

C'est une subvention pour l'année 2023 de 7,3 millions d'euros, ce qui est une forte augmentation par rapport à l'année d'avant, c'est-à-dire 5,3 millions. Cet effort important de la collectivité parisienne a pour objectif le contexte d'inflation que nous connaissons tous avec les diverses crises géopolitiques, énergétiques, etc. On peut saluer cet effort. Les tarifs pour les familles sont inchangés depuis 2013 malgré les dernières augmentations. Un effort extrêmement important est fait avec le maintien des tarifs, mais aussi des exigences de qualité, de durabilité alimentaire qui sont maintenues. L'objectif est d'atteindre 100 % de bio et durable. Nous avons deux repas végétariens depuis le début de l'année scolaire avec l'objectif d'une alternative végétarienne quotidienne dans les collèges et les écoles d'ici la rentrée 2025. En début d'année civile, les goûters seront généralisés aux écoles élémentaires. Nous avons également d'autres objectifs en termes d'environnement comme la suppression de l'usage des matières plastiques, la lutte contre le gaspillage et la gestion des biodéchets.

La délibération fixe aussi d'autres objectifs, notamment la modernisation du parcours des usagers, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels, l'optimisation de la gestion financière... Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Je termine par la deuxième délibération qui est plus modeste, néanmoins importante. Il s'agit d'une convention annuelle entre la Caisse des écoles du 14e arrondissement et la Direction de la jeunesse et des sports de Paris pour fixer les relations entre les deux entités dans le cadre de Paris Sport Vacances. Comme vous le savez, dans beaucoup d'arrondissement, notamment le 14e, il y a des offres de stages en régie ou avec des clubs partenaires organisés sur l'ensemble de la journée. La question de la restauration sur le midi est un élément important et apprécié par les familles. Ces stages sont gratuits pour les familles parisiennes. La Direction de la jeunesse et des sports acquitte un tarif unique de 8,23 € pour l'année 2023 à la Caisse des écoles du 14e arrondissement. C'est une délibération très intéressante qui permet aussi de multiplier ce type de stage.

### M. LE DEZ

J'insiste sur le fait que la Ville de Paris fait des efforts très importants sur cette délibération. C'est d'autant plus important aujourd'hui dans un contexte inflationniste alimentaire et énergétique. Cela permet de pérenniser cette grille tarifaire qui ne bouge pas et qui permet d'apporter quotidiennement des repas de qualité aux enfants du 14º arrondissement. Je vous invite vraiment à voter cette belle délibération.

# **DÉLIBÉRATION N°263**

- 2022 DASCO 122 CDE: (14e) - Subvention 2023 (7 350 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention d'objectifs et de financement - COF - 2022-2024

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

# **DÉLIBÉRATION N°264**

 2022 DJS 128: Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages **Paris Sport Vacances** 

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

Pour:

Contre:

Abstention:

Description:

29 dont 10 pouvoirs

dont 0 pouvoir

 2022 DFPE 177: Subventions (68 800 €) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

## M. BOUABBAS

Cette délibération concerne les familles. Dans le cadre du projet éducatif de territoire, un des axes fondamentaux est le resserrement des liens entre les familles et les établissements scolaires. Cette délibération a pour objectif de soutenir des associations ou des structures dont le rôle sera de resserrer ces liens.

Il nous est proposé une subvention accordée à la Ligue de l'enseignement pour le 14e arrondissement avec des actions qui vont se déployer sur l'école maternelle Chantin et l'école élémentaire du 20 Chantin pour que soit nommé un référent qui aidera les familles à avoir une meilleure connaissance de l'institution scolaire et de son fonctionnement et d'organiser des espaces d'échange et d'expérience entre parents, avec les enseignants. C'est également dans le cadre du PEDT, car c'est souvent à ces moments charnières entre crèche et maternelle ou maternelle et élémentaire que ce lien avec les familles doit être renforcé et resserré.

Je vous remercie de bien vouloir accorder cette subvention de 38 800 € pour la Ligue de l'enseignement sur plusieurs arrondissements, notamment le 14e pour les écoles Chantin.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Comme vous le savez certainement, la Ligue de l'enseignement, qui était une association pour laquelle j'avais de l'estime, avait encadré de jeunes élèves lors d'un concours d'éloquence sur la laïcité et des propos ont été tenus par des élèves et sont complètement incompatibles avec les lois de la République. Si cette association avait fait son travail, ces propos n'auraient pas été tenus, car il ne s'agit pas d'opinion, mais de remise en cause des valeurs de laïcité et des valeurs de la République.

J'aurais aimé qu'à l'appui de cette demande de subvention, il y ait au moins des engagements de la Ligue de l'enseignement pour que ce type d'événement ne se reproduise plus. Si la Ligue de l'enseignement n'avait pas donné par elle-même de telles explications, j'aurais aimé que la Ville de Paris les lui demande. En outre, la Ville de Paris a fait une charte a minima pour les associations. On pourrait penser que toutes les associations subventionnées par la Ville de Paris la respectent en matière de laïcité. Mais en fait, le nombre d'associations est absolument indigent.

Avant de voter pour cette subvention, j'aimerais savoir si la Ligue de l'enseignement a signé la charte et si elle a pris des engagements clairs en matière de respect de la laïcité et des valeurs de la République.

### M. BOUABBAS

Je ne sais pas de quelle affaire vous parlez, chère collègue, même si je crois savoir. Les associations ne sont pas toujours responsables de ce que disent les enfants de 14 ou 15 ans. C'est certes leur rôle de les reprendre, mais on ne peut pas être sûr à l'avance de ce qu'ils vont dire. Ce ne sont pas des enfants Potemkine.

La Ligue de l'enseignement est une très grosse structure. Il y a de nombreuses interventions au niveau de Paris et de l'ensemble de la France. Je ne sais pas si elle a signé la charte ou pas. Je suis quasiment sûr que oui, mais on pourra toujours vérifier si vous le souhaitez. Je trouve dommage de jeter la suspicion sur une structure aussi respectable par rapport à un fait survenu je ne sais quand... c'est votre droit, mais je ne suis pas partisan de suspecter à chaque fois la Ligue de l'enseignement sur chaque action qu'elle fait sur le territoire parisien ou ailleurs. C'est votre point de vue, mais ce n'est pas le mien.

 2022 DFPE 177: Subventions (68 800 €) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

24 dont 9 pouvoirs

Pour:

24 dont 9 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

5 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry) Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DFPE 185: Subvention exceptionnelle (400 000 €) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

## M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est de soutenir une structure parisienne, voire nationale, la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon qui a en gestion 28 établissements d'accueil de la petite enfance. Sur le 14e arrondissement, cela concerne la crèche de 45 berceaux boulevard du Montparnasse. Dans le contexte compliqué du monde de la petite enfance, avec notamment la baisse des recettes au moment de la pandémie et l'augmentation des dépenses vu le contexte inflationniste, il est proposé une subvention exceptionnelle d'équilibre de 200 000 € pour l'ensemble des 28 établissements de cette structure.

# **DÉLIBÉRATION N°266**

 2022 DFPE 185 : Subvention exceptionnelle (400 000 €) et avenant n° 3 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

29 dont 10 pouvoirs

Pour:

29 dont 10 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DFPE 184: Subvention exceptionnelle (400 000 €) et avenant n°2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6°) pour ses 15 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

# M. BOUABBAS

Il s'agit du même genre de délibération, mais pour LA MAISON DES BOUT'CHOU qui a 15 établissements d'accueil dans Paris. Pour le 14e arrondissement, cela concerne la Maison enchantée René Coty (120 places), Bout'chou rue Boulard (20 places), les Petites Souris du Mont rue du Saint-Gothard (16 places), les Couleurs du temps boulevard Saint-Jacques (45 places) et le multi-accueil rue du faubourg Saint-Jacques (40 places).

C'est une subvention d'équilibre pour soutenir cette structure très connue et respectée dans Paris. La subvention exceptionnelle est de 200 000 €.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Cette question vaut aussi pour la délibération précédente, car les deux associations sont dans les difficultés du même ordre depuis la pandémie. J'imagine que le montant de la subvention a été calibré de facon à garantir, moyennant peut-être des efforts des structures, la pérennité de ces deux associations et de leurs interventions dans le 14e.

### M. BOUABBAS

Bien évidemment, ce sont des structures associatives qui accueillent de manière indiscriminée des enfants de l'arrondissement et de Paris. Il n'est donc pas question que ces structures ferment. Contrairement à la région Île-de-France, nous ne fermons pas de lycées ou de structures. S'il y a besoin d'une autre subvention l'année prochaine, il y en aura une autre. Ces structures participent du service public. C'est extrêmement important pour les familles de notre arrondissement et de Paris.

# **DÉLIBÉRATION N°267**

 2022 DFPE 184: Subvention exceptionnelle (400 000 €) et avenant n°2 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6°) pour ses 15 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur: M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs 29 dont 10 pouvoirs

Pour: Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DSOL 110: Conventions avec neuf associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

### M. ANTONELLI

Il s'agit d'une nouvelle convention entre la Ville et les associations spécialisées dans la prévention. Nous savons tous que si la répression est nécessaire, elle n'est pas suffisante, notamment sur le long terme pour prévenir la marginalisation des jeunes et faciliter leur insertion sociale.

La prévention spécialisée est un des outils de la protection de l'enfance, priorité de la politique sociale de la Ville de Paris depuis plus de 20 ans. Les éducateurs de rue repèrent les situations préoccupantes, guident des jeunes ou des familles vers des partenaires spécialisés dans les actions sociales.

Ces associations doivent participer à la prévention et à la protection de l'enfance. Elles assurent une présence sociale et éducative dans l'espace public. Elles agissent à l'encontre des différents processus d'exclusion et des points de rupture tels que le décrochage scolaire. Elles développent, en lien avec des partenaires spécialisés, des actions contribuant à l'insertion socioprofessionnelle et à l'accès vers l'autonomie des jeunes en difficulté. Elles développent des pratiques, des partenariats, des supports et des espaces favorisant l'égalité hommes-femmes et la lutte contre les discriminations. Elles interrogent dans l'approche éducative les souffrances psychoaffectives et socioéconomiques. En articulation avec l'accompagnement éducatif, elles engagent un travail avec les familles. Elles facilitent, en lien avec un réseau partenarial spécialisé, l'accès aux soins, à la santé et à la prévention des conduites à risques. Elles participent à la stratégie parisienne de prévention des rixes entre bandes de jeunes. Elles concourent, en lien avec des partenaires, dont l'Éducation nationale, à la prévention des violences entre jeunes telles que le cyberharcèlement, le harcèlement scolaire, ainsi qu'à la prévention de l'entrée en délinquance. Elles alertent sur les évolutions sociales et sociétales de leurs territoires d'implantation. Elles interrogent l'impact psychoéducatif des usages numériques.

Pour ce faire, les actions menées par les équipes éducatives doivent se penser et se mettre en œuvre dans une logique de collaboration et de partenariat avec les acteurs locaux, associatifs et institutionnels.

L'intervention des associations de prévention spécialisée est à la fois sociale et éducative, collective et individuelle. Elle repose sur une démarche d'aller-vers auprès des jeunes ayant besoin d'un soutien éducatif afin d'établir une relation de confiance et d'obtenir progressivement l'adhésion, des jeunes, et de leurs familles, à une intervention éducative.

En 2021, la prévention spécialisée parisienne a rencontré 14 161 jeunes de 12 à 21 ans, avec une moyenne d'âge de 16 ans et une proportion d'un tiers de jeunes filles.

Les associations qui interviennent à Paris actuellement ont été autorisées en 2008, par arrêté du Maire, M. Bertrand Delanoë, à exercer une activité de prévention spécialisée pour une durée de 15 ans avec des retours tous les trois ans. Ainsi les conventions actuelles, signées en 2019, arrivent à échéance à la fin de l'année 2022.

Afin d'en préparer le renouvellement, dès le début de l'année 2022, la Ville a engagé une démarche visant à objectiver les besoins et les demandes de reconventionnement des associations avec notamment la consultation des mairies d'arrondissement concernées.

Nous avons donc travaillé, pour ce qui concerne le 14°, avec la Fondation Jeunesse Feu Vert qui travaille depuis 2009 sur notre territoire. Nous avons déterminé qu'il manquait un poste pour un secteur nouveau de leur travail de terrain sur la Porte d'Orléans, ce qui a été acté dans la convention que je vous demande d'approuver aujourd'hui.

Feu Vert bénéficiera donc d'un poste supplémentaire qui va leur permettre d'avoir une équipe fiable et sereine travaillant sur la Porte d'Orléans en augmentant le territoire d'action sur notre arrondissement.

Dans cette nouvelle convention, cinq enjeux majeurs sont fortement marqués : l'égalité filles-garçons, la lutte contre les discriminations, l'inclusion numérique, l'impact des usages des réseaux socionumériques par les jeunes et la prévention des violences, dont les rivalités inter quartiers.

Ces nouvelles conventions sont donc au plus près des besoins repérés. Elles réaffirment l'engagement de la collectivité parisienne pour la prévention en direction des jeunes des quartiers populaires.

Il vous est proposé d'autoriser la Maire à signer ces nouvelles conventions.

# Mme CARRÈRE-GÉE

Je me réjouis évidemment du partenariat renouvelé avec la fondation Feu Vert. Je dois cependant avouer un grand désarroi, eu égard à l'importance des actions de prévention qui sont décisives pour tant d'enfants et de jeunes, que l'on en soit là au niveau du recrutement. Vous le savez, c'est parce que j'ai tenu bon en Conseil de Paris que vous avez fini par obtenir de Mme HIDALGO où vous aviez rejoint mon vœu. Mais ce qui est dramatique est que c'était l'an dernier et qu'il manque encore du monde. On obtient un poste supplémentaire. C'est juste pathétique !

Quels sont les efforts menés, pas seulement par vous, Madame la Maire, parce que ce n'est pas de votre compétence, mais par la Ville de Paris pour recruter les acteurs indispensables au bien vivre dans certains quartiers et au devenir de certains jeunes qui, sans l'action de ces associations, n'ont aucune chance de s'en sortir et dont le parcours est malheureusement tout tracé? Je trouve cela désolant. Si au Conseil de Paris vous portez une action auprès de Mme HIDALGO pour vraiment entreprendre des actions en termes de rémunération, d'attractivité des postes... Il faut dire qu'il faut! Il n'est pas possible que, plusieurs années de suite, nous en soyons réduits à nous réjouir d'un ou deux postes supplémentaires qui ne sont jamais pourvus.

# M. AZIÈRE

Je voudrais abonder ce qui vient d'être dit par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et par Didier ANTONELLI, car je pense que, malgré tout, aucun effort n'est indifférent et superflu par rapport à ce phénomène particulièrement contemporain des violences entre bandes de jeunes au moment où l'on vit une évolution de la gravité des violences avec la mort d'un adolescent de 14 ans il y a quelques jours à Cognières, en particulier dans un arrondissement où il y a d'autres phénomènes d'insécurité, en particulier au trafic de cannabis. Beaucoup de sociologues font le rapprochement du milieu des bandes de jeunes et le trafic de cannabis.

Nous sommes sur un sujet extrêmement important pour nous : l'évolution du niveau de gravité et cet apprentissage de la violence auquel nous assistons dans les milieux les plus jeunes avec, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, l'idée que ce sont des guerres de territoires aux portes de Paris, quelquefois entre bandes rivales d'un côté ou de l'autre du périphérique, comme c'est déjà arrivé dans notre

arrondissement il n'y a pas si longtemps. Et cela passe par une culture de privatisation de l'espace public qui me paraît extrêmement dangereuse.

Je soutiens à fond cette délibération pour soutenir les travailleurs sociaux et les éducateurs qui visent à cette pédagogie de la citoyenneté dans ces milieux. On peut ajouter à l'accélération de ces phénomènes les réseaux sociaux qui les ont aggravés en relayant les provocations et en poussant à la mise en scène de cette violence. C'est quelque chose de très important qui concerne en particulier le 14e arrondissement, arrondissement périphérique où ce genre de violence est endémique.

### Mme PETIT

On n'est pas forcément un arrondissement périphérique. On est un arrondissement de Paris.

Il faut ajouter qu'il s'agit d'un renouvellement du programme de prévention spécialisée sur l'ensemble de Paris. Cette convention va couvrir la période 2023-2026. Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, depuis maintenant trois ans, nous portons la nécessité d'avoir une équipe pleine et entière sur le quartier de la Porte d'Orléans. Des vœux ont été votés. Vous les avez portés, nous aussi, ainsi que des conseils de quartiers. Nous avions porté cette demande auprès de Nicolas NORDMAN et de la Ville de Paris. La réponse est positive, ce qui est plutôt très positif. Nous allons avoir une équipe qualifiée qui va pouvoir travailler à temps plein sur le quartier de la Porte d'Orléans pour être dans la prévention.

En tant qu'élus municipaux, vous pouvez participer à une sortie de rue avec les équipes de prévention spécialisée. Nous y étions il y a encore 10 jours. De quoi souffre la prévention spécialisée ? Elle souffre d'une convention collective qui n'a pas été renouvelée depuis les années 70 par les différents gouvernements. Donc au bout d'un moment, il est clair que le secteur n'échappe pas aux difficultés de recrutement.

Ce que vous avez dit est important. C'est plutôt positif que vous vous félicitiez de cette augmentation des équipes qui agissent dans le 14e arrondissement. Il faut aussi être présent aux côtés d'elles quand elles sont en manifestation dans les rues de Paris pour demander cette reconnaissance par l'État. La prochaine fois, nous pourrons peut-être voter un vœu que nous adresserons à l'ensemble du gouvernement.

Ensuite, ces associations sont en prévention des affrontements qu'il peut y avoir entre plusieurs groupes de jeunes. Elles arrivent aussi à éviter ces affrontements. Nous tenons à le rappeler avec Didier ANTONELLI. En plus, la prévention spécialisée n'a pas un travail de police et de justice. Elle n'a pas un travail d'éducation nationale ni un travail social pur. Elle est justement à la croisée de cela. Ce travail de rue est très spécifique. Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, cela nous tient à cœur de l'accompagner. Il y a une très grande fidélité des équipes. Il y a très peu de turnovers dans les équipes. Je crois que c'est un lien de confiance qui s'est construit d'abord avec la jeunesse, puis avec les acteurs et les partenaires de la prévention spécialisée.

Laissons cette équipe s'installer sur le quartier de la Porte d'Orléans. Nous ne regrettons pas d'avoir donné à Feu Vert le territoire de la prévention spécialisée. Avant, il y avait deux associations et je crois que cela a solidifié les choses et amélioré leur action. C'est une bonne nouvelle, car cela crée des moyens supplémentaires en direction de la jeunesse.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Je voulais juste rappeler que l'amendement, que vous avez déposé avec succès, au vœu que vous aviez déposé au Conseil de Paris avait été adopté en mars pour ce poste supplémentaire. Nous sommes en novembre.

## **DÉLIBÉRATION N°268**

 2022 DSOL 110: Conventions avec neuf associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2023-2026

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 10 pouvoirs

Pour : Contre : 29 dont 10 pouvoirs 0 dont 0 pouvoir Abstention: 0 dont 0 pouvoir Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 SG 86 : Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéoprotection de Paris (PVPP)

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

### Mme PETIT

Depuis 2009, la Ville de Paris contribue financièrement au déploiement du plan de vidéoprotection de Paris qui est la propriété de la Préfecture de police, c'est-à-dire de l'État, en mettant à disposition gratuitement son espace public et en participant au financement de l'achat et de l'installation de caméras.

La Ville de Paris et la Préfecture de police souhaitent ajouter de nouvelles caméras aux 1 456 sites équipés existants, rappelant que la vidéoprotection n'a évidemment pas vocation à se substituer à la présence d'agents de police sur la voie publique pour assurer la sécurité et la tranquillité publique, mais elle peut utilement y concourir.

Afin de permettre à la Ville de Paris de mener à bien ses missions de tranquillité dans l'espace public, l'accès à ces images permettra notamment aux agents dûment formés et habilités à cet effet de procéder à la vidéoverbalisation des infractions routières. Ce sont ainsi plus de 280 000 procès-verbaux qui ont été dressés en 2021 par la police municipale.

L'extension de la vidéoprotection doit répondre à l'impératif de respect des libertés publiques et privées. C'est pour cela qu'il y a une charte d'éthique signée le 10 novembre 2009 par le Préfet de police et le Maire de Paris. Par ailleurs, un Comité d'éthique, créé par la Préfecture de police et par la Ville de Paris, veille depuis 2009 au respect des libertés publiques et privées dans la mise en œuvre des systèmes de vidéoprotection sur la voie publique.

Enfin, le respect des libertés publiques et privées lié au déploiement d'un système de vidéoprotection est en outre garanti par l'action de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le projet d'avenant prévoit que la Ville de Paris participe à l'extension à hauteur financière de 4 millions d'euros. Avec cet investissement, la Ville de Paris montre ainsi son attachement à participer à une meilleure couverture du territoire parisien par ce dispositif.

Le présent avenant permet à la Préfecture de police de déployer de nouvelles caméras dans 63 sites sur tout Paris, ce qui représente 315 caméras environ.

Ce programme d'investissement municipal sera accompagné par un plan d'investissement programmé et financé par la Préfecture de police, notamment en prévision des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Les études techniques sur deux sites par arrondissement démarreront sans tarder et justifient le versement dès 2022 de 500 000 €. Le reste du versement de la subvention d'équipement se fera en fonction de l'avancée réelle des études techniques. Nous savons historiquement que c'est très long.

Comme lors du précédent programme municipal, la Ville de Paris sollicitera le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, dont l'enveloppe a été fortement augmentée au niveau national, pour qu'il contribue financièrement à l'installation de ces nouvelles caméras.

Il convient également de préciser que seule l'installation des nouvelles caméras est à la charge de la Ville dans la mesure où, devenant propriété de la Préfecture de Police, l'ensemble de leurs coûts d'exploitation et de maintenance seront à charge de cette dernière.

Sur les caméras du 14<sup>e</sup> arrondissement, nous avons très bien travaillé avec le commissaire de police. Plus qu'un nombre de caméras, ce sont des sites qui sont priorisés :

- Promenade Nardal à l'angle de la rue Losserand et rue des arbustes où il y avait un manque d'information;
- Angle promenade Vercingétorix et rue de Gergovie : c'est malheureusement là où il y a eu des rixes entre bandes de jeunes ;

Stade Élisabeth.

Dans un deuxième temps, après ces sites prioritaires, nous avons convenu des sites suivants :

- Rue du Moulin des lapins : cela a été demandé et le commissaire a reconnu qu'il y avait une forte demande ;
- Angle de la rue du Commandant Mouchotte et de la place de Catalogne, car nous avons pensé qu'il fallait prévoir des caméras puisque nous allons installer une forêt urbaine à cet endroit.

### Mme PETIT

Je propose de passer la parole à la personne du collectif COCA sur cette délibération qui est dans le public.

## Intervenante (public)

On voulait d'abord dire que l'on est ravi que ce type de délibération soit proposé par la Ville de Paris, car nombre d'entre nous demandent depuis de nombreuses années que cette vidéoprotection soit renforcée pour mieux surveiller et pour qu'il y ait du monde derrière les caméras pour que l'on puisse prendre en compte les situations.

On vient d'entendre les sites proposés. Je voudrais rappeler que le 28 septembre 2021 au Conseil d'arrondissement quand il y a eu la proposition d'installation de vidéosurveillance dans le quartier Pernety, cette délibération n° 225 a été rejetée par la majorité municipale ici présente. Cela veut dire que tout le monde peut progresser.

Maintenant, on est d'accord pour qu'il y ait de la vidéoprotection, et vous aussi. On est même d'accord pour travailler sur les sites. Mais on regrette qu'il y ait du temps perdu, qu'il y ait des échanges parfois tendus alors que vous finissez par réfléchir avec le commissariat sur les sites implantés de la vidéoprotection. Tout cela est fort dommage. On espère que cela ouvrira la porte et que sur les débats futurs, cela permettra d'avoir des portes et des oreilles plus ouvertes puisque ce soir, vous allez voter le financement de vidéoprotections supplémentaires.

Le gros travail avec le commissariat que vous avez mené aurait pu aboutir à d'autres sites, mais on est quand même contents. Sur la place Mouchotte Catalogne, avant que les arbres aient poussé, il n'est peut-être pas indispensable de mettre une caméra tout de suite. On pourrait la basculer sur le quartier Pernety.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Je partage ce qui vient d'être dit. Je ne vais donc pas revenir sur le nombre de fois où nous vous avons demandé des caméras supplémentaires à tel et tel endroit parce qu'il y avait un vrai problème constaté par tous et où l'on est parti sur des considérations idéologiques sur la vidéoprotection. Je n'insiste pas.

Le seul point que je voudrais faire ce soir est que nous nous apprêtons à voter une délibération avec en annexe trois sites pour trois nouvelles caméras : promenade Nardal, Vercingétorix-Gergovie et stade Élisabeth. Les deux autres que vous avez cités ne sont pas dans le projet de délibération. Faut-il faire un amendement ? Si vous le souhaitez, je le dépose. Vous allez me dire que non, cela va se faire sans projet de délibération. Si cela se fait sans projet de délibération, pourquoi votons-nous des délibérations et pourquoi votons-nous des délibérations incomplètes ? À quelle date et selon quelles modalités juridiques les deux caméras que vous nous avez annoncées ce soir et qui ne figurent pas dans l'annexe de la délibération seront-elles installées ? C'est quand même incroyable!

## M. AZIÈRE

Je voulais soutenir encore une fois cette délibération partant du principe que les travaux du conseil de quartier en ce qui concerne la vidéoprotection avaient demandé ce renforcement et cette extension. Que le 14<sup>e</sup> s'équipe de quelques caméras supplémentaires permet une meilleure couverture de l'arrondissement. C'est parfait. En même temps, dans cette couverture, je suis ravi pour le quartier Pernety en particulier qui avait peut-être sur ce plan-là une sensibilité par les nombreux incidents, mais je pense que c'est un début, qu'il faudra continuer et qu'il ne faut pas oublier les autres quartiers du 14<sup>e</sup> arrondissement et, à travers eux, la vie des conseils de quartiers sur le renforcement de la vidéosurveillance.

## M. DURAND

Sur le fond, ce ne sera pas une surprise : le groupe écologiste est en désaccord avec le déploiement de nouvelles caméras de vidéosurveillance. Les études internationales comme nationales ne sont pas concluantes sur l'efficacité de ces caméras et mettent plutôt en lumière le fait qu'au lieu de résoudre les problèmes, elles les déplacent. On voit bien dans les interventions des unes et des autres que le souhait est d'en rajouter toujours plus, car si on en met une à un endroit, les problèmes se déplacent ailleurs et il faut rajouter, etc. Nous pensons que ce n'est pas la bonne manière.

Par ailleurs, il n'y a pas de bilan de ce plan de vidéoprotection de la Ville de Paris. Il est lancé depuis 2009, et depuis 2010, aucun bilan n'a été fait sur l'efficacité et l'efficience. Ce ne sont pas que les écologistes qui le disent, mais le rapport de la Cour des comptes récemment sorti qui le met en lumière et auquel le ministre Darmanin a répondu en disant qu'il était compliqué de faire un bilan, mais que sur le terrain, « on voyait bien que cela servait ». On voit qu'on est plus sur une affaire de ressenti et peut-être de pragmatisme local, mais sans vraiment d'analyse globale, notamment au regard du coût que comportent ces caméras pour la Ville. Le plan de vidéoprotection a été conclu pour 225 millions d'euros. Il s'élève maintenant à plus de 400 millions, notamment avec la question des sites olympiques. C'est aussi dans le rapport de la Cour des comptes. Comme l'a dit M. ANTONELLI, on pourrait se dire que ces caméras pourraient être un dispositif complémentaire à la présence humaine. Peut-être qu'avec tout l'argent mis dedans, on aurait pu avoir davantage de présence humaine et en termes d'utilisation des fonds publics, ce serait peut-être plus efficace.

Il ne s'agit pas que d'une position de principe, mais par ailleurs, sur la forme, nous avons un gros désaccord avec la manière dont cette délibération est présentée. Nous apprenons son existence simplement au dépôt de la délibération. La Mairie d'arrondissement a été consultée pour l'implantation de nouvelles caméras et vous voyez que, dans le 14e, nous n'avons pas été extrêmement dispendieux dans nos demandes. Je pense que c'est parce que la position globale est d'avoir une utilisation raisonnée. Néanmoins, cette délibération n'a pas été présentée au comité éthique de vidéosurveillance, comité éthique qui d'ailleurs doit être renouvelé dans les mois qui viennent. On peut s'interroger sur le calendrier de cette délibération. Les parlementaires parisiennes et parisiens n'ont d'ailleurs pas été consultés sur cette délibération alors que c'est ce que prévoit la charte éthique. On voit donc que globalement, il y a une volonté d'aller extrêmement vite sans travailler avec l'ensemble des composantes de la majorité. C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué Nicolas NORDMAN aux représentants du groupe écologiste puisqu'il a affirmé qu'il ne travaillerait pas en majorité à ce sujet puisqu'il aurait les voix d'autres composantes politiques. Puisque nous ne sommes pas associés aux débats, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

## M. ANTONELLI

S'il n'y a pas de bilan, il y a des résultats au niveau des résolutions des affaires. C'est vrai qu'au niveau de la prévention, les caméras n'ont pas l'efficacité des personnes qui sont sur le terrain et qui œuvrent tous les jours dans la rue. En revanche, pour la police, la résolution de beaucoup d'affaires tient aussi au fait des caméras. Et je voulais dire que dans le 14<sup>e</sup>, les résolutions sont nombreuses sur les affaires grâce, entre autres, à ces caméras.

Pour répondre à Éric AZIÈRE, le stade Élisabeth et la promenade Nardal ne sont pas à Pernety. Je rappelle qu'il y a déjà 68 caméras dans le 14<sup>e</sup> qui fonctionnent aujourd'hui. Nous ne partons pas de zéro!

Sur les priorisations, c'est dans le texte. Les trois premières sont prioritaires. Les études vont donc démarrer tout de suite. Les trois sites vont être étudiés avec les 500 000 € débloqués immédiatement. La Ville a donné un budget de 4 millions d'euros. Il y a 17 arrondissements. Les deux autres sites, rue du Moulin des lapins et commandant Mouchotte place de Catalogne, seront dans l'enveloppe dans un deuxième temps. C'est écrit dans le texte.

# Mme PETIT

Heureusement, on ne répond pas par rapport au nombre d'habitants ou aux difficultés internes de délinquance. On ne va pas mettre une caméra par habitant ou une caméra pour 10 habitants. On défend avant tout une présence policière humaine, c'est-à-dire avec des gens, des hommes et des femmes, qui devraient être plus nombreux sur le terrain dans les arrondissements. Encore aujourd'hui, on ne peut pas dire que nous soyons entendus puisque le ministre de l'Intérieur lui-même prône un déploiement illimité du nombre de caméras, ce qui n'est pas notre logique ni même notre politique. Moi-même, à plusieurs reprises, dans cette assemblée, je me suis abstenue sur ce type de délibération

parce qu'il n'y avait pas d'accompagnement sur le comité et la charte éthique de l'usage et de la manière dont on dressait les bilans, y compris du point de vue de la dépense publique et aussi de son utilisation sur les questions de sécurité ou de protection sur l'espace public. Cette charte éthique et ce comité ont été ensuite mis en place. Je pense que c'est extrêmement important. Les commissaires le disent eux-mêmes : si cela ne s'adosse pas à un travail de fond et à une augmentation des effectifs pour la police, il ne sert à rien de demander ces caméras et de les déployer. Aujourd'hui, on leur donne deux usages : la protection sur l'espace public des personnes. On leur donne un usage de prévention et un usage de verbalisation puisque les caméras peuvent avoir ces deux usages.

Notre demande s'appuvait sur le fait que nous écoutons non seulement les conseils de quartiers, mais aussi de nombreuses autres personnes, collectifs et associations. Mme CARRÈRE-GÉE, à chaque mandature, une délibération prévoit le programme par rapport au parc de vidéoprotection. Vous pourrez demander à chaque conseil de quartier sept caméras supplémentaires, cela ne marche pas ainsi. Vous le savez bien vu que vous êtes au Conseil de Paris depuis un certain nombre d'années. Je l'ai dit à COCA, aux conseils de quartier Pernety et aux autres conseils de quartier. Le quartier Pernety est le plus couvert en termes de caméras. Pour autant, c'est là que nous connaissons des problèmes de délinquance, de trafic de stupéfiants qui s'incrustent et qui durent et où toutes les forces de police rencontrent des difficultés, mais arrivent à démanteler ou au moins résorber ces difficultés. L'objectif n'est pas d'en surajouter sur ce quartier, mais peut-être de mieux les positionner pour aider au travail des forces de police dans le 14e. Nous avons écouté les demandes et nous les avons aussi portées, lorsqu'elles étaient partagées du commissariat. Nous avons demandé d'abord si nous pouvions en déplacer, car certaines n'étaient peut-être pas installées depuis très longtemps afin de ne pas augmenter le parc, mais plutôt de faire en sorte qu'il soit plus efficace et efficient. Nous ne serons jamais de ceux qui défendent la caméra à tout prix, car ce n'est pas efficace. C'est un budget public très important.

Sur cette délibération, nous avons réfléchi de la manière suivante : c'est par rapport aux espaces publics qui ne sont pas fermés auxquels nous donnons, nous, mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, une priorité. C'est pourquoi on voit réapparaître la promenade Vercingétorix, la promenade Nardal et la future place de Catalogne. Le commissaire a porté la demande du stade Élisabeth et de l'avenue Paul Appell, car c'était un secteur qui, selon lui, n'était pas couvert. Nous avons donc dit que nous portions également cette demande.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Je voudrais faire un rappel au règlement. Article 23 du règlement sur les délibérations : « Le Maire d'arrondissement présente au Conseil d'arrondissement des projets de délibération. » Je voulais simplement rappeler ce que nous allons voter. Dans l'exposé des motifs, il est indiqué que la liste des 63 sites présentés comme les plus prioritaires, soit 315 caméras environ, fait l'objet du vote ce soir. Il y a donc une annexe intitulée « annexe 1.2.2 : liste des 63 emplacements financés par l'avenant n°3 ». Cette liste est exhaustive et prévoit, comme je l'indiquais tout à l'heure, trois sites dans le 14e arrondissement. Les élus ont le droit d'être informés. Ils le sont. En déformant ce qui est écrit, vous tentez de mal informer les habitants et d'éventuels conseillers qui n'auraient pas lu les documents. Il y a donc trois caméras qui sont prévues et financées dans cette délibération que nous voterons.

# Mme PETIT

C'est exactement ce que nous avons dit. Il y a : promenade Nardal, angle rue Losserand rue des arbustes ; angle promenade Vercingétorix rue de Gergovie ; stade Élisabeth porte d'Orléans. Puis, en grisé, en priorité 3bis : 2, rue du Moulin des lapins et angle rue du commandant Mouchotte, place de Catalogne, implantation à venir. Les documents sont là. Je vous propose de passer au vote.

# **DÉLIBÉRATION N°269**

 2022 SG 86 : Avenant n°3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéoprotection de Paris (PVPP)

Rapporteur: M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

18 dont 6 pouvoirs

Pour : Contre : 18 dont 6 pouvoirs 0 dont 0 pouvoir

Abstention:

10 dont 2 pouvoirs

(J. Cabot, C. Chevalier, E. De Faramond, M. G. Durand, Z. Ghanem, F. Letissier, J. Marchand, S.

Matmati, S. Parisot, M. Tonolli)

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DLH 236: Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 64/66 rue de l'amiral Mouchez (14<sup>e</sup>) et réalisation d'un programme de conventionnement de 69 logements sociaux

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

### Mme BERTRAND

Dans le cadre de notre volonté politique de création de logements sociaux, la Ville utilise tous les leviers légaux et existants pour la création de logements sociaux.

Concernant cette délibération, il s'agit de conventionnement. Cela consiste en la transformation d'un parc libre des bailleurs sociaux en logements sociaux. Concernant cette délibération, il s'agit du bailleur Elogie-Siemp.

Ce conventionnement entraîne une meilleure protection des locataires et, pour ces locataires, des loyers qui diminuent s'ils sont en dessous des plafonds ou sont maintenus.

Ces opérations permettent également de réaliser des travaux de rénovation énergétique, ce qui est un objectif très fort pour la Ville de Paris pour les prochaines années. Il s'agit de rénovation énergétique du bâti, améliorant le confort et la qualité des logements.

Il s'agit de l'adresse 64/66 rue de l'amiral Mouchez pour 69 logements, deux logements commerciaux et des parkings. Pour le logement, il s'agit de 20 logements PLA I dont le loyer mensuel sera calculé sur la base de 6,25 €/m², 28 logements PLUS, dont le loyer mensuel moyen est de 7,02 €/m², et 21 logements PLS, dont le loyer mensuel est de 13,69 €/m². On peut comparer ces chiffres avec le coût moyen dans le privé qui est aux alentours de 35 €.

Les réservataires sur la préfecture de Paris pour 21 logements et la Ville de Paris pour 48 logements.

Je vous propose donc d'approuver ce conventionnement, d'approuver la passation d'un avenant au bail emphytéotique avec Elogie-Siemp en vue de résilier par anticipation le bail existant, d'autoriser le versement d'une somme de 999 666 € à Elogie-Siemp pour la résiliation anticipée du bail, somme correspondant au montant des annuités restant à courir, d'autoriser le versement d'une somme de 5 395 078 € à Elogie-Siemp pour résiliation anticipée du bail, somme correspondant à la valeur nette comptable des travaux réalisés en propre par le bailleur au cours du bail, de conclure un nouvel avenant pour une période de 65 ans, et enfin d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux différents emprunts souscrits par Elogie-Siemp.

# Mme CARRÈRE-GÉE

Sur un montage qui coûte quand même extrêmement cher et qui consiste, si je comprends bien, à transformer des logements qui sont des logements à loyer libre de la Ville de Paris en logements sociaux pour un montant financier qui m'apparaît important, quelle est la situation des locataires ? Combien vont avoir un loyer maintenu ? Parfois, on sait qui est sur cet immeuble, on connaît les revenus des gens...

Parmi les 69 foyers locataires, vous voulez faire 20 PLAI, 28 PLUS... Combien de gens n'auront pas de supplément de loyer et combien seront mis dehors ?

## Mme BERTRAND

Je l'ai dit, mais je vais le répéter : pour l'ensemble des locataires, soit il y a une baisse de loyer parce qu'ils sont en dessous des plafonds, soit il n'y a pas d'augmentation.

# Mme CARRÈRE-GÉE

Et vous dépensez 5 millions pour cela?

#### Mme BERTRAND

L'intérêt est de créer des logements sociaux avec une meilleure protection des locataires.

### Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération qui fait entrer dans le parc public du logement abordable.

## **DÉLIBÉRATION N°270**

- 2022 DLH 236: Location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp de l'immeuble situé 64/66 rue de l'amiral Mouchez (14e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 69 logements sociaux

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés :

28 dont 7 pouvoirs

Pour: Contre: 23 dont 6 pouvoirs

5 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstention:

1 dont 0 pouvoir

(E. Azière)

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DLH 320: Réalisation 10-12-14-16, rue Paul Appell et 2-4-6, rue Georges de Porto Riche (14e) d'un programme de rénovation de 1 310 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par la RIVP

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

# Mme BERTRAND

On voit sur le vote précédent qui soutient le logement social et qui ne le soutient pas.

Cette rénovation Porte d'Orléans concerne 1 310 logements sociaux. Le parc a été construit dans les années 30 et l'objectif est d'améliorer le cadre de vie et le confort des locataires en apportant une réduction des consommations d'énergie.

Les réponses techniques et architecturales visent à améliorer le confort d'usage, le confort d'hiver et d'été, le rafraîchissement et la ventilation naturelle, la désimperméabilisation et la végétalisation du bâti, des cours et des espaces collectifs.

C'est sur une surface utile très importante, plus de 92 000 m². Cela concerne 70 cages d'escaliers, 1 310 logements, 50 commerces, 15 loges et 33 garages.

Le diagnostic a été fait sur cet ensemble immobilier par le RIVP. Il note un fonctionnement lacunaire du système de chauffage. Il fait soit trop chaud, soit trop froid dans les logements. Il note aussi la présence d'infiltrations d'eau et d'air par les menuiseries extérieures. Les toitures et les façades sont vétustes et les parties communes sont très vieillissantes. On voit donc l'intérêt de rénovation.

Le projet de délibération vous décrit l'ensemble des travaux qui vont être réalisés.

Comme nous le faisons à chaque rénovation, surtout sur des rénovations d'une importance aussi forte, nous demandons au bailleur un accompagnement des locataires pour une meilleure concertation. La RIVP est accompagnée d'une agence de concertation qui, fin 2021, a organisé une enquête auprès des locataires qui portait sur les bâtiments, les logements et des espaces extérieurs, mais aussi sur la propreté des immeubles, la gestion des déchets ou les pratiques en termes de mobilité. Cela montre que les rénovations ne concernent pas que le bâti, mais la qualité de vie au sens large pour les locataires. Des ateliers en co-construction ont été organisés avec les locataires autour de quatre thématiques : les locaux communs, la gestion des ordures ménagères, les parties communes et l'embellissement des cours dans l'ensemble du parc immobilier.

Le diagnostic a aussi mis en évidence deux points. D'une part, plus de 48 % des locataires ont plus de 60 ans alors que la moyenne pour la RIVP est aux alentours de 44 %. Il y a indéniablement un vieillissement plus important des locataires. D'autre part, il note également un fort attachement des locataires à leur quartier, à ce patrimoine immobilier très particulier créé dans les années 30 sur la ceinture parisienne. Cela a poussé à mettre en œuvre deux projets spécifiques : un projet spécifique de co-construction sur le vieillissement, des ateliers spécifiques sur la façon d'adapter les logements, les parties communes et les extérieurs au vieillissement et de réfléchir à des formes d'habitats moins classiques et plus partagés. De plus, un projet de mémoire de quartier de la Porte d'Orléans, porté par Thierry LE DEZ et Sidonie PARISOT, est en cours de mise en œuvre.

Pour revenir à cette délibération, le coût de l'opération est évalué à plus de 74 millions. Concernant la subvention qui doit faire l'objet de l'approbation de cette délibération, elle est d'un montant de 7 522 671 € de participation de la Ville de Paris.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Vous m'avez mise en cause au début de votre intervention. Au motif que nous ne votons pas une délibération qui dépense 5 millions pour rien pour garder les mêmes locataires, nous serions contre le logement social. Il y a en France une loi sur le logement opposable, qui n'est pas parfaite, mais qui a été construite sous l'autorité de Jacques Chirac, et par votre serviteur. On s'occupe d'autant mieux des gens qui sont dans le besoin qu'on ne fait pas n'importe quoi en termes de gestion. La loi sur le logement opposable a été conduite à l'initiative de l'Abbé Pierre. J'ai travaillé pendant deux ans avec le conseil pour le logement des défavorisés pour monter cette loi qui n'est pas parfaite, mais qui a été un progrès. Je n'apprécie donc pas ce type d'argument.

Sur ce projet de délibération, vous allez peut-être me dire que je suis contre le logement social parce que même si effectivement il faut absolument rénover dans le 14e et ailleurs et que le besoin est considérable, j'aimerais comprendre pourquoi les travaux de rénovation par logement dans cette délibération coûtent 171 527 € par logement quand le coût moyen de production d'un logement social France entière (à Paris, c'est sans doute plus cher) en septembre 2021 est de 156 000 € par logement. On a donc un coût de rénovation supérieur au coût moyen de production d'un logement social ordinaire France entière. J'aimerais juste comprendre. Vous nous avez dit que ce n'était pas juste la rénovation et qu'on s'intéressait aussi à la qualité de vie des gens. C'est heureux! Mais le prix est délirant. On a une série de délibérations. Aucun immeuble n'est identique, mais on a des coûts de rénovation qui oscillent entre 80 000 € ou 34 000 € parfois par logement, alors que là on est à 171 527 €.

Nous allons voter la délibération parce qu'il faut rénover ces logements. Mais je ne sais pas comment cela est instruit, mais j'espère qu'on s'est posé la question et qu'on a examiné les choses, car le coût me semble hallucinant.

# M. AZIÈRE

Vous avez dit, Mme BERTRAND, que ces immeubles dataient des années 30. Je vous signale que la rénovation intervient plus de 20 ans après que vous soyez arrivés aux responsabilités à la Ville de Paris. Nous avons tous noté ce problème de rénovation lors des différentes rencontres que l'on a quotidiennement, et en particulier lors de la période intense de la dernière campagne municipale. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces rénovations, mais on aurait pu intervenir plus tôt. Cela aurait sans doute coûté moins cher, car la rénovation est souvent plus chère que la construction.

## Mme BERTRAND

Pour répondre à Mme CARRÈRE-GÉE, je ne ferai pas la liste exhaustive des travaux. Mais si vous regardez dans la délibération, sur la liste de l'ensemble des travaux qui vont être réalisés dans cette structure, on comprend le montant de ces travaux. Je ne sais pas ce que vous sous-entendez en disant que c'est très cher. Si les bailleurs sociaux que je fréquente quotidiennement établissent des devis et des factures après des études techniques poussées avec ces montants, ce n'est pas parce qu'ils ont l'intention de prendre de l'argent et de le dilapider, mais c'est parce que les études techniques faites sur l'ensemble de ces groupes immobiliers représentent cette somme pour cette rénovation qui est une rénovation d'envergure pour ces immeubles.

# Mme PETIT

Pour compléter, on ne peut pas dire que nous ayons été inactifs depuis 20 ans. Les bailleurs avaient pris les bâtiments et leurs étiquettes énergétiques. Il se trouve que les étiquettes énergétiques des

bâtiments construits dans les années 70, 80 et même 90 étaient pires que celles des bâtiments construits dans les années 20 et 30. Je peux vous envoyer un certain nombre d'opérations faites, rue Vercingétorix, rue Antoine Chantin, sur le 10 boulevard Brune qui était le premier patrimoine HBM à bénéficier d'une rénovation climat sous la dernière mandature. Ces plans prennent du temps. Vous vous êtes d'ailleurs prononcés sur les réhabilitations énergétiques lancées et réalisées. Depuis quelques années, nous accélérons et là-dessus, nous ne sommes pas très aidés par l'État pour adapter l'ensemble des logements publics de Paris à l'urgence climatique et c'est bien dommage. Je ne regrette pas d'avoir fait rentrer il y a quelques années ces immeubles et ce patrimoine dans le logement conventionné du parc public des logements parisiens puisqu'aujourd'hui, nous pouvons apporter une subvention de plus de 7 millions à la RIVP, bailleur de la Ville, qui ensuite apporte un fonds propre et contracte un prêt auprès de la Caisse des Dépôts. Je crois qu'il y a un coût spécifique sur ce type de bâtiment qui est un bâtiment très patrimonial avec beaucoup de spécificités qui a bien mieux vieilli que beaucoup de bâtiments et constructions récentes. Le traitement n'est pas le même et nous devons donner une attention particulière et des interventions techniques spécifiques pour tenir compte des constructions.

Contrairement à d'autres opérations antérieures, ce programme a été finalisé après une étude précise sur la spécificité du patrimoine HBM, mais aussi après plus d'un an et demi de travail avec les locataires. Aujourd'hui, nous avons plus de 70 locataires référents par cage d'escalier avec qui nous avons travaillé afin d'aboutir à la définition du programme et du cahier des charges. Nous pouvons dire que c'est une première étape réussie et que la deuxième commence très prochainement.

# **DÉLIBÉRATION N°271**

 2022 DLH 320 : Réalisation, 10-12-14-16, rue Paul Appell et 2-4-6, rue Georges de Porto Riche (14e) d'un programme de rénovation de 1310 logements sociaux et de création d'un îlot de fraîcheur par la RIVP

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

29 dont 8 pouvoirs

Pour:

29 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DLH 321: Réalisation 9-11 square de la Porte de Vanves (14°) d'un programme de rénovation de 85 logements sociaux par la RIVP - Subvention (688 500 €)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

## Mme BERTRAND

Nous passons à Porte de Vanyes pour une rénovation. J'ai déjà présenté des rénovations sur d'autres immeubles de la Porte de Vanves sur une délibération il y a quelques semaines.

Cette délibération concerne le 9-11 square de la Porte de Vanves pour une rénovation en site occupé sur un ensemble immobilier qui date des années 50. Je ne vais pas revenir sur les raisons de ces rénovations.

Le plan de rénovation comportera l'isolation par l'extérieur, l'isolation des caves, le remplacement des menuiseries, l'isolation des volets roulants, car nous sommes extrêmement attachés à ce que le confort d'été soit pris en compte dans l'ensemble des rénovations, des robinets thermostatiques, l'installation de chaudière à gaz et d'un dispositif de ventilation. Ces travaux doivent entraîner une réduction de la consommation d'énergie et donc une diminution de 54 % qui, bien évidemment, entraîne une réduction pour les charges locatives.

Le coût de l'opération est de près de 10 millions et je vous demande d'approuver la participation de la Ville pour un financement du programme à hauteur de 688 500 €.

## M. AZIÈRE

Comme nous sommes un peu dans le même domaine, cela me permet de répondre à la façon dont vous avez conclu sur la délibération précédente. Vous vous félicitez de la concertation et du travail accompli avec les locataires, mais je vous rappelle que ce sont les locataires de logements qui ont tiré le signal d'alarme de l'état de dégradation et de vétusté de leur logement bien avant qu'on s'en préoccupe à la Mairie de Paris. On a tous été témoins et visité des logements dans un état déplorable. C'est la colère des locataires qui a amené cette réaction de la mairie.

Par ailleurs, si l'on avait utilisé l'argent rapporté par les loyers capitalisés à la rénovation du parc social à Paris, cela aurait peut-être évité de démarrer trop tard les travaux.

### Mme PETIT

En tout cas, nous tenons nos engagements et nous permettons aussi l'accélération de cette rénovation. Je pense que là-dessus nous avons un bilan beaucoup plus positif que d'autres.

# **DÉLIBÉRATION N°272**

 2022 DLH 321: Réalisation 9-11 square de la Porte de Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 85 logements sociaux par la RIVP - Subvention (688 500 €)

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

2022 DLH 346: Réalisation 46 rue Beaunier (14e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1 587 380 €)

Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND

### Mme BERTRAND

Je vais aller vite sur ce programme de construction 46 rue Beaunier dans la mesure où j'ai présenté au dernier Conseil une première délibération où la Ville avait décidé de céder ses droits à Paris Habitat. Cette délibération est une précision du programme pour un permis de construire qui sera déposée au quatrième trimestre 2023. Nous allons d'ailleurs faire des réunions publiques avec l'ensemble, non pas des locataires vu qu'il s'agit d'une construction, mais des riverains.

Ce programme comportera quatre logements PLA I, cinq logements PLUS et cinq logements PLS. Le coût global de l'opération est un peu plus de 4 millions. Il y aura trois réservataires : Préfecture de Paris pour quatre logements, employeur pour trois logements et la Ville de Paris pour sept logements. Je vous demande donc d'approuver la participation de la Ville pour le financement d'une subvention d'un montant de 1 587 380 € et d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts qui seront passés par Paris Habitat pour cette adresse.

# **DÉLIBÉRATION N°273**

2022 DLH 346: Réalisation 46 rue Beaunier (14e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1 587 380 €)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

23 dont 7 pouvoirs

Pour:

23 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

5 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry) Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DLH 352: Réalisation 156 rue Raymond Losserand et 179 rue Vercingétorix (14e) d'un programme de rénovation de 314 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6 675 240 €)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

#### Mme BERTRAND

Nous continuons avec les rénovations. Il s'agit cette fois du 156 rue Raymond Losserand.

L'ensemble immobilier est composé de 12 bâtiments en R+6 sur un niveau de caves en sous-sol qui comprend 320 logements. Après travaux, il comportera 314 logements, car un certain nombre de pièces vont être utilisées pour d'autres usages que le logement proprement dit.

Il s'agit d'une construction de la fin des années 20 de type HBM tout à fait particulière. Vous connaissez bien cette adresse en forme de peigne.

Les constats ont montré une performance énergétique totalement dégradée, une faible performance thermique et une consommation importante de chauffage.

Le plan de rénovation va mettre fin à tous ces défauts. Les travaux prévoient de réduire la consommation d'énergie avec une diminution de 48 %.

Comme je l'ai évoqué sur d'autres délibérations, en particulier celle de la Porte d'Orléans, il y a une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage mise en place par le bailleur afin de travailler avec l'ensemble des locataires. Le projet de concertation tourne autour de trois objectifs : comment améliorer l'attractivité de la résidence et la raccrocher au quartier ? Comment adapter les aménagements et les modes de gestion aux usages ? Comment renforcer les liens entre les locataires et les équipes de gestion? Ce travail est en cours et sera un apport pour le programme de la programmation.

Le coût de l'opération est évalué un peu plus de 50 millions d'euros pour une subvention de la Ville de 6 millions.

# **DÉLIBÉRATION N°274**

- 2022 DLH 352: Réalisation 156 rue Raymond Losserand et 179 rue Vercingétorix (14e) d'un programme de rénovation de 314 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6 675 240 €)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DLH 365: Réalisation 169 rue du Château (14°) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (131 910 €)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

# Mme BERTRAND

Il s'agit de la rénovation de logements sociaux par Elogie-Siemp.

Le diagnostic a montré un inconfort thermique très important avec des dépenditions de chaleur, notamment au niveau des façades avec des ponts thermiques importants. Ce diagnostic a donc entraîné un projet de rénovation, d'isolation thermique par l'extérieur, d'isolation thermique au niveau des toitures, au niveau des planchers et de la pose de radiateurs à accumulation et des ballons intelligents pour remplacer les équipements électriques.

De plus, dans les logements, il y aura également des travaux sur les pièces humides de tous les logements par réfection des peintures, des sols et des équipements sanitaires avec une conformité électrique des logements.

Le coût de l'opération est évalué à 1 179 239 € et je vous demande de bien vouloir délibérer sur une subvention de 131 910 €.

# **DÉLIBÉRATION N°275**

- 2022 DLH 365: Réalisation 169 rue du Château (14e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par Elogie-Siemp - Subvention (131 910 €)

Rapporteure: Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre: Abstention: 0 dont 0 pouvoir 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DAE 286: Subvention (6 200 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14°).
- 2022 DAE 287: Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e)

Rapporteure: Mme Carine PETIT

## Mme PETIT

Je remplace Valentin GUENANEN pour deux délibérations, DAE 286 et DAE 287, qui portent respectivement sur les subventions accordées à deux associations de commercants.

La première est l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les traditionnelles opérations d'illuminations de fêtes de fin d'année 2022. Le montant proposé est de 6 200 €.

La deuxième délibération concerne l'association des Plaisanciers qui est rue Raymond Losserand. Le montant de la subvention proposée pour cette année est de 8 300 €.

Je remercie les deux associations concernées pour l'organisation tout au long de l'année d'animations qui leur permettent de contribuer au financement de ces opérations et d'avoir aussi été dans l'écoute et le respect d'un raccourcissement des illuminations.

# **DÉLIBÉRATION N°276**

 2022 DAE 286: Subvention (6 200 €) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e)

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAE 287: Subvention (8 300 €) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (14e)

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAC 53: Avenants à conventions d'équipement avec quatre structures de spectacle vivant (9°, 11°, 14°, 15°)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

## Mme TONOLLI

Il s'agit ici d'un avenant pour une subvention d'équipement que l'on avait déjà voté précédemment et qui concerne, pour le 14e, l'équipement de la salle Marius Magnin gérée par le Théâtre 14. Malheureusement, les travaux ont pris un peu de retard du fait des complications que nous avons eues ces derniers mois. Cela s'est cumulé avec des levées de réserves à faire pour que la commission de sécurité puisse passer, donner son accord et que l'on puisse enfin ouvrir cette salle à la création et ponctuellement au quartier pour les conseils de quartier et d'autres activités citoyennes.

### Mme PETIT

Je propose de passer la parole au collectif COCA au sujet de cette délibération.

# Intervenante (public)

On vient d'avoir un début de réponse : la salle va bientôt ouvrir, dès que les réserves seront levées. On est vraiment content parce que sur notre quartier, il n'y a rien. Il n'y a pas de centre social, de structures socio-éducatives. Il n'y a rien. On espérait que la salle Marius Magnin ouvrirait plutôt. Làdessus, on n'y peut rien. En revanche, sur les usages, on a du mal à comprendre pourquoi il faut encore faire une subvention d'équipement. Pour avoir participé à des programmes importants, cela se programme. Sur la salle Marius Magnin, les travaux durent depuis des années. Pendant ce temps, sur le quartier, il n'y a pas de structures socio-éducatives, il n'y a pas de structures pour les pratiques amateurs, il n'y a rien.

Évidemment, on va se réjouir. Merci de voter ces équipements supplémentaires! Pour nous, la guestion est : quand cela va-t-il ouvrir ? Quand va-t-on créer d'autres structures, en particulier pour les jeunes qui sont en perdition pour une partie d'entre eux ? La majorité va bien fort heureusement, mais pour ceux qui vont mal, nous ne voulons pas seulement des caméras de vidéosurveillance ou de vidéoprotection, contrairement à ce qui a pu être sous-entendu tout à l'heure. Vous le savez si vous avez lu la question 1 que nous vous avons envoyée, qui n'a pas pu être mise à l'ordre du jour, car nous n'étions pas passés par le conseil de quartier. D'autre part, dans le vœu de COCA, il y avait la création d'une structure 11-25. On attend donc l'ouverture de la salle Marius Magnin, mais on attend surtout qu'elle soit une structure ouverte pour les jeunes du quartier, pour des pratiques amateurs, pour des rencontres... Cela peut être le conseil de quartier, mais il peut très bien se réunir ailleurs, par exemple dans les écoles. Il faut que cela reste un lieu citoyen, mais il faut surtout que l'on puisse faire des choses. Ce n'est pas parce que la bibliothèque vient une fois par semaine raconter des contes pendant l'été au square Wyszynski que les jeunes sont occupés. On attend vraiment l'ouverture d'un lieu en particulier pour les 11-15.

# Mme TONOLLI

Il y a beaucoup de choses dans le quartier Pernety, donc je ne vais pas pouvoir citer tout ce que l'on déploie dans ce quartier.

On se rejoint sur un point important : on est impatient que la salle Marius Magnin ouvre. On y travaille depuis des années de manière très active. On a tout fait avec la Maire du 14<sup>e</sup> et l'ensemble des équipes pour que cette salle ouvre et qu'elle soit dédiée à des activités culturelles, mais aussi des activités citoyennes. Il est bien prévu que cette salle soit ouverte au quartier, aux jeunes, mais aussi aux moins jeunes, pour différents types d'activités.

Sur l'ensemble des autres activités que l'on peut mener, notamment en direction des jeunes, il y a trois centres d'animation autour du quartier Pernety. Le Club Paris basket 14 vient de s'installer au quartier Pernety et a des activités sportives, mais pas uniquement (aide aux devoirs, etc.). Il travaille avec les jeunes du collège Pernety et le biais du sport est un outil intéressant pour toucher énormément de jeunes. Le Moulin à café a également régulièrement des activités en direction des jeunes. L'antenne Jeunes Didot est également au cœur du quartier Pernety. Il y a tous les dispositifs que l'on déploie tout au long de l'année à différentes occasions et que l'on renforce durant l'été pour tous les jeunes qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances. Il y a tous les Paris sport vacances culture déployés pendant les vacances scolaires.

On peut toujours aller plus loin et c'est ce que l'on essaie de faire en complétant à chaque fois nos activités et en faisant des retours d'expérience pour voir ce que l'on peut améliorer pour également chercher de nouveaux publics. Je pense également au club de prévention Feu Vert, évoqué par mon collègue Didier ANTONELLI, qui travaille aussi sur le quartier en lien avec les autres structures. Je pourrais vous parler de beaucoup d'autres actions. On a travaillé sur Wyszynski cet été avec les jeunes du foyer de travailleurs migrants et des jeunes du quartier. Je suis toujours ouverte pour discuter de ces sujets et essayer d'aller plus loin.

# **DÉLIBÉRATION N°278**

 2022 DAC 53: Avenants à conventions d'équipement avec quatre structures de spectacle vivant (9°, 11°, 14°, 15°)

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DAC 314 : Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

# Mme TONOLLI

Cette délibération nous permet d'acter la signature d'une convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris.

La réussite éducative, ce sont des dispositifs que nous mettons en place en quartiers Politique de la Ville pour agir en direction des élèves qui peuvent rencontrer des difficultés. On cible des jeunes de 2 ans jusqu'à 16 ans et on les accompagne de manière individuelle, y compris au travers d'un accès à la culture puisque l'ensemble des expérimentations montrent qu'un accompagnement individuel et surmesure et un meilleur accès à la culture aident aussi à mieux inclure les jeunes dans notre société. Tout au long de leur vie, cette ouverture culturelle est fondamentale.

Une soixantaine de jeunes sont accueillis dans les conservatoires parisiens. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, sept enfants de la grande section de maternelle au lycée sont accueillis au conservatoire, en danse ou en musique. Avec cet accompagnement sur-mesure spécifique pendant deux ans, on leur permet cet accès au conservatoire et à ses enseignements. Ensuite, ils intègrent, comme tous les autres élèves, les cours du conservatoire.

Je vous propose donc de soutenir cette action très utile.

 2022 DAC 314 : Renouvellement de la convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris

Rapporteure: Mme Mélody TONOLLI

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : Pour : 28 dont 8 pouvoirs 28 dont 8 pouvoirs

Contre: Abstention: 0 dont 0 pouvoir 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DPE 45: Subventions (93 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

# Mme MATMATI

Je vous présente cette délibération qui concerne une subvention d'un montant total de 93 000 € pour trois associations œuvrant pour la réduction et la valorisation des déchets et la sensibilisation des Parisiens et des Parisiennes.

Sur notre arrondissement, cela concerne principalement la structure des Hyper Voisins pour un montant de 31 000 € attribués pour l'année 2023. Je suis ravie de présenter ce projet qui est la continuité d'une démarche expérimentale lancée en juillet 2020 en partenariat avec Les Alchimistes et notre mairie.

Durant l'été 2020, quatre bornes pour l'apport de déchets alimentaires dans l'espace public ont été installées dans le quartier Sarrette Tombe-Issoire, aujourd'hui en partie en périmètre du Territoire Zéro déchet. Depuis, ces quatre bornes ont permis de détourner de l'incinération près de 32 tonnes de déchets alimentaires et de les transformer en compost et de mobiliser 400 foyers inscrits.

Au regard du succès de ce dispositif, il était prévu d'installer quatre nouvelles bornes dans ce même périmètre afin de renforcer le dispositif et d'activer les leviers nécessaires pour accompagner au mieux la collecte des biodéchets dans l'arrondissement. Ces bornes supplémentaires permettront l'extension du service en offrant une solution près de chez soi. Cela va mobiliser à peu près 1 000 foyers supplémentaires, avec une prolongation garantie jusqu'à fin 2023.

Techniquement, les quatre bornes existantes seront remplacées par des bornes de nouvelle génération, des modules en acier galvanisé plus résistants aux intempéries et aux incivilités, sur le même modèle que les Trilib' installés, avec un contrôle d'accès plus sécurisé. Le choix du modèle et les lieux d'installation seront très prochainement définis par les services. Des jardinières seront fabriquées et installées à proximité des bornes afin d'embellir des emplacements. Sous le même format qu'en 2020, des ateliers de végétalisation seront organisés pour promouvoir le lien social et le lien avec la terre. Ainsi, cette évolution s'inscrit dans le prolongement des engagements portés par la Ville de Paris afin d'offrir à tous ses habitants une solution de proximité de tri des déchets alimentaires dont la collecte sera généralisée en 2024 à toutes les cantines des crèches, écoles, collèges, restaurants administratifs et sociaux, sans parler des ouvertures des sites de compostage depuis 2000 lancés à l'échelle parisienne ou la collecte des biodéchets sur les marchés alimentaires lancée courant 2020 qui va se pérenniser sur l'année 2023 sept jours sur sept.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

### Mme CARRÈRE-GÉE

On est un peu mal à l'aise vis-à-vis de ce projet de délibération, non pas l'ambition ou le projet, mais les modalités de réalisation sur une compétence qui est vraiment le B.A. BA des compétences de la Ville : la gestion des déchets, la collecte, l'installation de solutions de tri, etc. Je ne vois vraiment aucune raison pour laquelle ce type de politique doit être conduite par des associations. Je ne vois pas pourquoi ce n'est pas la Ville de Paris, quitte ensuite à mobiliser des associations pour superviser les habitants, etc.

On voit une subvention pour qu'une association loue... Les solutions de tri sont censées être pérennes, donc je ne comprends pas pourquoi c'est une location. Mais surtout, je ne vois pas en quoi c'est une association qui est chargée dans un quartier de mener l'implantation de solutions. Il paraît tellement de bon sens que la mairie doit faire cela. Je ne comprends pas. C'est vraiment la « privatisation » de choses qui doivent avoir une ampleur bien plus grande que l'échelle du quartier et qui sont vraiment au fondement des compétences de la Ville. Je ne comprends pas pourquoi les associations s'occupent de la gestion de la propreté.

### Mme PETIT

On revient très régulièrement sur ce projet. C'est un maintien et un prolongement. Il n'y a pas de substitution. C'est très complémentaire. Je vous invite à rencontrer ceux qui font cela concrètement.

# **DÉLIBÉRATION N°280**

 2022 DPE 45: Subventions (93 000 €) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens

Rapporteure: Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

23 dont 7 pouvoirs

Pour:

23 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

5 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DVD 91: Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites **Traverses** 

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

## M. DURAND

Cette délibération concerne les Traverses, offre de transport en commun que la Ville a mise en place entre 2004 et 2007. Il s'agit d'un service de bus de quartier avec trois lignes dans Paris : une dans le 20°, une entre le 18° et le 19°, et une entre le 13° et le 14° entre Bièvres et Montsouris. Île-de-France Mobilités délègue sa compétence pour l'organisation et le fonctionnement de ces lignes. Cette convention est conclue régulièrement. La convention actuelle dure jusqu'au 31 décembre 2024. Néanmoins, depuis 2020, les travaux et transformations de l'espace public que nous menons ont pu impacter les itinéraires de ces lignes.

Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, nous avons organisé des comités de suivi à six reprises sur chaque tronçon de la rue d'Alésia pour expérimenter la mise à sens unique et concerter les habitantes et les habitants sur les conditions de circulation et nous nous sommes aperçus que la rue Prisse d'Avennes constituait désormais un axe important de trafic de transit pour éviter la Porte d'Orléans. Afin de limiter cela et après avoir posé une interdiction sans limitation physique qui n'était pas suivie d'effet, nous avons donc souhaité réaliser un aménagement avec une barrière. La rue est donc aujourd'hui fermée. Il y aura une deuxième phase avec une transformation en rue aux écoles avec un potentiel de végétalisation important. L'école a déjà travaillé avec le CAUE dans une première phase de concertation.

En tout cas, la fermeture de cette rue de manière physique a imposé un changement d'itinéraire de la Traverse Montsouris tout en gardant l'esprit de dessertes locales avec une multiplicité de points d'arrêt, autour du Parc Montsouris et dans toutes les rues du quartier. Ce nouvel itinéraire est un peu plus long avec 269 m supplémentaires, ce qui va nécessiter des surcoûts financiers estimés à 2 000 € par an en fonctionnement. Le nouvel itinéraire a été discuté en comité de suivi et a été présenté au conseil de quartier Montsouris Dareau en plénière le 24 mai 2022. Depuis, la commission de circulation du quartier Montsouris Dareau a émis un certain nombre de propositions que nous sommes en train d'étudier en articulation avec le plan vélo général et les questions de sortie de Paris à vélo avec sept incidences de la fermeture de la rue Prisse d'Avennes. Nous avons aussi noté que le conseil de guartier souhaitait une demande concernant un établissement supplémentaire avec un arrêt Douanier Rousseau dans les deux sens, puisqu'il n'est desservi que dans un sens désormais. Nous nous engageons à étudier et chiffrer par les services ce que pourrait représenter l'ajout d'un arrêt.

Ce nouvel itinéraire s'accompagne du déplacement, généralement dans des rues adjacentes, de trois arrêts.

# Intervenante conseil de quartier (public)

Nous sommes ravis d'apprendre que le nouveau plan de circulation mis en place depuis le mois d'octobre suscite quelques réactions et peut-être un réaménagement du nouvel itinéraire pour le ramener au raisonnable, à savoir la desserte de Douanier Rousseau.

Nous nous sommes concertés et nous avons écrit des choses. Nous avons demandé à prendre la parole afin d'exprimer notre désaccord sur le plan de circulation de la Traverse mis en place depuis le 3 octobre. Guillaume affirme qu'il y a une concertation, mais nous déplorons le fait que la concertation réelle n'a pas existé. Il s'agissait juste d'une présentation lors d'une plénière Montsouris Dareau. L'événement n'était pas annoncé dans l'ordre du jour. Sur le projet de la fermeture de la rue Prisse d'Avennes, c'est d'accord. Pour passer par cette rue, la Traverse devait remonter par Douanier Rousseau et traverser Marie-Rose pour arriver sur Sarrette, Daudet et Alésia. Nous avons retenu cela. Par contre, depuis le 3 octobre, beaucoup d'utilisateurs, qui sont notamment des personnes âgées, handicapées, etc., ne peuvent plus descendre à Douanier Rousseau depuis que la Traverse remonte par la rue Lacaze. On ne comprend pas pourquoi puisque dans ce sens la rue Prisse d'Avennes n'était pas utilisée. La Traverse remontait la rue de la Tombe Issoire, elle prenait la rue Douanier Rousseau, elle remontait la rue du Père Corentin... Les habitants ont été choqués par ce nouveau trajet qui est sans concertation ou information. Ils ont donc contacté le conseil de quartier, notamment par la commission circulation et par les personnes qui ont milité pendant deux ans, et M. Durand en faisait partie, pour le maintien de notre Traverse. Si le nouvel itinéraire doit être revu, il faut que le conseil de quartier, les habitants et les usagers concernés soient invités à une concertation réelle. L'arrêt Douanier Rousseau est un des plus fréquentés de la Traverse dans ce secteur. Remonter Tombe Issoire à pied et voir la Traverse vide, car elle ne peut pas prendre les gens, nous paraît aberrant.

Nous demandons donc que l'arrêt Douanier Rousseau qui pourrait être un arrêt de correspondance entre les gens qui vont à Alésia et ceux qui remontent vers la Porte d'Orléans soit remis en place, quitte à trouver le même arrêt si la Traverse prend le même chemin qu'actuellement, aménager un arrêt réel face au 107 rue de la Tombe Issoire ou que la Traverse reprenne son ancien itinéraire. On a même eu l'idée de dire : on peut peut-être moderniser l'arrêt à la demande au conducteur. Actuellement, c'est l'anarchie totale parce que les gens attendent n'importe où. Les machinistes eux-mêmes disent qu'ils ne savent pas où ils en sont.

Nous vous remercions de bien vouloir nous concerter démocratiquement afin de trouver quelque chose qui répond à l'intérêt de tous les usagers. Merci.

# M. DURAND

Je crois qu'il y a deux choses dans ce que vous dites : il y a la question de changement d'habitudes, que ce soit pour les machinistes ou les habitantes et les habitants. Un nouvel itinéraire avec de nouveaux points d'arrêt peut au début perturber. Je ne doute pas que chacune et chacun trouve ses habitudes et trouve l'arrêt le plus utile.

Sur la question précise de Douanier Rousseau, l'itinéraire est très contraint par les sens uniques. La RATP s'est posée beaucoup de fois la question parce qu'on leur a demandé de changer le moins possible, mais avec les sens uniques, il n'y a pas beaucoup d'opportunités. Par contre, le fait d'avoir un arrêt entre Tombe Issoire et Douanier Rousseau pour que l'on puisse arrêter à cet endroit dans les deux sens va être examiné. L'enjeu, quand il y a un trajet de bus de manière générale, est aussi la distance interarrêt. Si l'on en met un plus haut et qu'il faut attendre longtemps pour arriver à un autre arrêt, le service n'est pas optimal. Nous allons regarder ce point précis. Nous pourrons faire une réunion avec la commission de circulation sur ce sujet. Croyez bien que les marges de manœuvre sur un trajet avec autant de sens uniques dans ce quartier et la question des distances inter-arrêts sont assez limitées. Si le trajet actuel paraît complexe et change les habitudes, le trajet précédent l'était tout autant. Une capacité d'adaptation au changement doit pouvoir se faire.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Compte tenu des propos qui viennent d'être tenus et du caractère engageant du projet de délibération, ne serait-il pas possible de le décaler de l'ordre du jour le temps de conduire la concertation jusqu'à son terme? Avec les contraintes que vous avez soulignées M. DURAND, il y a manifestement des marges d'amélioration. Ne serait-il pas possible de voir avec le Conseil de Paris pour décaler ce point? Il y aurait deux conventions au lieu d'une. Le projet de délibération concerne aussi d'autres arrondissements que le nôtre, mais on peut scinder. Attendre un mois ne serait pas dramatique.

#### M. DURAND

Ce n'est pas aussi simple que cela, notamment parce qu'il faut régulariser le surcoût financier. Cela n'empêchera pas de passer un nouvel avenant si l'itinéraire est à nouveau modifié. S'il s'agit juste de déplacer un arrêt, la convention sera la même une fois modifiée. Donc ce n'est pas si engageant.

La délibération ne comprend pas le trajet mais le surcoût financier dû à la longueur du trajet. Si l'on déplace l'arrêt, la longueur du trajet ne change pas et donc la convention n'aura pas besoin d'être modifiée.

## Mme PETIT

Guillaume Durand s'est engagé à ce que ce travail sur la Traverse continue. La RATP a été très réactive sur ce sujet et s'engage à regarder et à ajuster au mieux.

# **DÉLIBÉRATION N°281**

 2022 DVD 91: Avenant à la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

22 dont 7 pouvoirs

Pour:

22 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

6 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry) (E. Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

2022 DVD 138 : Parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot (Paris 14<sup>e</sup>) - Convention de DSP avec la Société Anonyme d'Économie Mixte du Stationnement pour leur exploitation et leur mise en conformité

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

## M. DURAND

Cela concerne les parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot pour une convention de délégation de service public pour leur exploitation, mais aussi leur mise en conformité. C'est un renouvellement classique de convention avec appel d'offres. L'échéance de la prochaine convention sera au 9 mars 2027 pour le parc Porte d'Orléans et le 6 décembre 2027 pour le parc Didot.

Deux entreprises se sont soumises à la concertation et c'est SAEMS qui a été retenu comme futur délégataire pour la mise en conformité et l'exploitation de ces deux parcs à partir du 10 mars 2023 pour Porte d'Orléans et du 7 décembre 2023 pour Didot pour une durée de quatre ans avec un certain nombre de travaux d'aménagement et de mise en conformité qui s'élève à 1 million d'euros pour Porte d'Orléans et 430 000 € pour Didot avec des modalités d'exploitation diversifiées, car il y a le développement de bornes de recharge électrique, de stationnement pour les deux-roues motorisés... En effet, nous essayons de développer le stationnement souterrain de deux-roues motorisés, notamment dans le cadre des abonnements parcs pour les deux-roues motorisés. Il y aura également des places PMR et des places pour les vélos. L'espace public en surface est tellement contraint qu'il

faut développer les solutions souterraines. Nous le faisons dans le cadre de ce renouvellement de conventions.

Il y a également une adéquation avec le plan climat, car ces exploitants doivent souscrire une offre d'énergie verte dans le cadre du renouvellement de la convention. Concernant les modalités financières, la même modalité est reconduite : une redevance forfaitaire de 2023 à 2026 qui est ensuite amoindrie en 2027 et puis un variable sur le chiffre d'affaires de 70 % pour tout chiffre d'affaires supérieure à 1 250 000 € par an.

### M. AZIÈRE

J'admire la lecture des réponses à l'appel d'offres sachant que la SAEMS était déjà la société délégataire sortant contre un groupe privé, Indigo. SAEMS est une société d'économie mixte où la Ville de Paris est majoritaire. Cela fait partie des compétitions qui, à mon avis, sont perdues d'avance et c'est la poésie des appels d'offres de la Mairie de Paris. J'ai été dubitatif sur le classement final qui est de 1 pour SAEMS et 1 Indigo. Donc si j'ai bien compris, ils sont arrivés ex aequo. En plus, les arguments sur la note « tout à fait satisfaisante » pour la SAEMS et « satisfaisante » seulement pour Indigo laissent penser que le choix était fait d'avance. C'est une lecture assez amusante que je fais de ces appels d'offres de la Mairie de Paris. Cela explique peut-être mieux un certain nombre d'appels d'offres par le passé.

Je voulais savoir s'il v avait des tarifs à la journée à la Porte d'Orléans en dehors de la période olympique. Si l'on veut vraiment favoriser la diminution de la place de la voiture à Paris, en particulier des voitures des banlieusards, il faut peut-être que les tarifs à la Porte d'Orléans soient attractifs. Je n'ai trouvé les tarifs à la journée que sur la période des Jeux olympiques et pas en période normale. Je voulais ajouter cette remarque sur la vocation des parkings à la porte de Paris d'être accessibles à tous les Franciliens qui viennent en voiture à Paris et qui pourraient la laisser utilement dans ces parkings.

### M. DURAND

Sur les résultats de l'appel d'offres, je ne sais pas si vous avez lu les 95 pages du rapport de négociation qui détaille un peu le passage de « très satisfaisant » à « satisfaisant ». Il v a quelques petites différences sur la qualité architecturale des travaux qui vont être faits. Mais je vous avoue que globalement c'est à la marge. Après, je crois que les appels d'offres sont suffisamment balisés pour que cela obéisse à un certain nombre de critères, ne serait-ce que par la longueur du rapport.

Concernant les tarifications, il est vrai qu'à la journée, c'est pour les JO. L'idée Porte d'Orléans est qu'il y ait des abonnements au mois de l'année pour les personnes qui viennent régulièrement, notamment ceux qui habitent en banlieue. C'est plus compétitif. Il y a notamment aussi des tarifs spécifiques pour les personnes habitant en banlieue et travaillant à Paris avec une offre spécifique à la Porte d'Orléans. Vous pourrez trouver cela. Il y a effectivement une tarification spécifique pour répondre à ce besoin qui est assez sous-employé, le parking de la Porte d'Orléans étant relativement vide.

# **DÉLIBÉRATION N°282**

 2022 DVD 138: Parcs de stationnement Porte d'Orléans et Didot (Paris 14<sup>e</sup>) - Convention de DSP avec la Société Anonyme d'Économie Mixte du Stationnement pour leur exploitation et leur mise en conformité

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

23 dont 7 pouvoirs

Pour:

23 dont 7 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

5 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DVD 142: Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses - Dispositions Pass Autocar- Stationnement professionnel

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

#### M. DURAND

Cette délibération concerne le stationnement de surface, notamment dans les bois, Bois de Vincennes et Bois de Boulogne, avec la création de nouveaux produits de stationnement. Le premier est un ticket promenade de 3 € les trois heures pour les voitures et 1,5 € les trois heures pour les deux-roues motorisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cela va servir aux sportifs qui utilisent les équipements du Bois de Vincennes. Sur le mercredi et le samedi, on reste sur la tarification habituelle que vous trouverez dans la délibération avec la gratuité le dimanche. Il y a également la création d'un tarif pro et associatif sédentaire dans les bois qui sera destiné aux personnels qui travaillent dans les différentes concessions présentes dans ces bois, sachant que le périmètre sera fixé par arrêté, que nous n'aurons pas à repasser par une délibération en fonction de la proximité de ces concessions avec un moyen de transport en commun. Pour les personnes qui habitent dans des péniches, il y aura la création d'un tarif résidentiel accessible à ses occupants et aux gens du voyage stationnés sur l'aire de repos dans le bois de Vincennes.

La deuxième partie de cette délibération concerne les abonnements pour les livreurs avec la création d'un pass qui résulte d'une demande portée par les associations de livreurs. L'idée est de ne pas créer de rupture de traitement entre les livreurs de certaines plateformes et d'autres. Une charte sera signée avec ces plateformes au deuxième semestre 2023. On crée un produit pour les livreurs valables un an qui pourra ensuite être réévalué en fonction des discussions avec les plateformes, sachant que réglementairement cela ne doit pas faire de distinction entre les livreurs deux-roues motorisés et les livreurs véhicules légers, puisque c'est une question de code des entreprises concernées. Ce produit est donc créé spécifiquement pour les deux catégories de véhicules. La livraison est donc traitée à part. Sur cette question, nous rajoutons un article dans la délibération qui permet, sans passer par le Conseil de Paris, dans la limite de 10 ajouts, aux différentes professions et différents corps de métiers qui pourront avoir droit à des tarifs de stationnement préférentiels, sachant qu'il y a une multiplicité de tarifs à Paris et que l'on souhaite travailler à une mission de simplification sur ces sujets.

Enfin, sur les autocars, l'idée est de modifier les dispositions pour rationaliser le traitement de l'activité en demandant aux opérateurs d'autocars de tourisme de fournir des calendriers d'activité de manière plus anticipée, et aussi dans le cadre d'annulation de commande de pass autocars, ce qui arrive malheureusement assez souvent, un durcissement des conditions de remboursement. Enfin, puisque l'on s'est aperçu qu'un certain nombre de chauffeurs de car de tourisme ne respectaient pas les clauses, notamment l'extinction du moteur lors du stationnement du car, de nouvelles dispositions sont créées pour avoir des outils de sanction plus performants.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Je suis d'accord avec le deuxième paragraphe qui dit qu'après le confinement, les Parisiens ont plus que jamais envie et besoin d'aller s'aérer dans les bois parisiens. Nous sommes donc opposés à tout le reste qui vise à les faire payer pour accéder aux bois lorsqu'ils sont en famille en voiture. La situation des finances parisiennes est telle que la Mairie de Paris a décidé une augmentation d'une ampleur inédite de la taxe foncière. On sait que les recettes de stationnement ont augmenté de 140 % en un an et l'on en rajoute. Mme HIDALGO veut faire payer les Parisiens quoi qu'ils fassent toute la journée. Là, c'est l'accès aux parcs qui est concerné. Donc on votera contre.

# M. DURAND

Je crois que toute majorité municipale a effectivement décidé de faire payer les personnes qui prennent la voiture un peu trop souvent. Donc le stationnement à Paris est payant, y compris pour aller dans les parcs. Mais je vous invite à prendre la ligne 10 jusqu'à Porte d'Auteuil pour aller au bois de Boulogne ou la ligne 8 jusqu'à Porte Dorée pour aller au bois de Vincennes. Un certain nombre de bus desservent aussi ces bois. Le volume de stationnement dans ces parcs reste très restreint. C'est plutôt une anomalie qui est corrigée plutôt qu'une sanction. Beaucoup d'usagers vont au parc en vélo ou en transport en commun et je ne crois pas du tout que cela limite l'accès à ces parcs. Je rappelle que le dimanche, cela reste gratuit.

 2022 DVD 142: Stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses - Dispositions Pass Autocar- Stationnement professionnel

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

23 dont 7 pouvoirs

Contre:

5 dont 1 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DVD 147 : Plan Vélo 2021-2026. Conventions de financement dans le cadre du 4<sup>e</sup> appel et du 5e appel à projets « Fonds Mobilités Actives - Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants: 1 192 333 € HT et 932 977 € HT)

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

### M. DURAND

Il s'agit du Plan Vélo et l'aide de l'État par des subventions aux travaux du Plan Vélo à Paris. Différents appels à projets ont été faits : un en 2021 qui vise à subventionner 20 % du coût total de la pérennisation et l'établissement de la ligne 4 du vélopolitain entre la Porte d'Orléans et l'Île de la Cité, et un en 2022 pour 20 % du coût total du projet sur trois projets déposés par la Ville, un dans le 19e et, pour le 14e, la piste cyclable du boulevard Saint-Jacques entre la place Denfert-Rochereau et la rue de la Santé et la piste cyclable de la rue d'Alésia. Vous avez dû voir l'avancée des travaux. Concernant le boulevard Saint-Jacques, la première phase de travaux entre Denfert et la Tombe Issoire est en cours de finalisation. Concernant la rue d'Alésia, le premier tronçon côté est a été achevé en octobre. Les travaux sont en cours sur le deuxième troncon. Pour le dernier troncon Didot-Vercingétorix, les travaux auront lieu début 2023 avec une fin des travaux prévus en février.

Au total, ces subventions sur l'ensemble de Paris représentent 2 millions d'euros.

## M. AZIÈRE

C'est une bonne nouvelle. Cela prouve qu'il ne faut pas désespérer de l'aide de l'État. Comme on va pouvoir finir de concevoir l'aménagement de ces deux tronçons, je voudrais insister sur le droit des piétons et sur le code de la rue qui devrait nécessiter une formalisation plus concrète afin d'apaiser la circulation des piétons et la cohabitation dans l'espace public entre les différents modes de mobilité. C'est une occasion supplémentaire de remettre le couvert sur ce qui me semble être la priorité sur la circulation à Paris, c'est-à-dire la priorité donnée aux piétons, comme c'est le cas dans d'autres capitales européennes.

## M. DURAND

Il ne faut pas désespérer de l'aide de l'État. Je rappelle que, sur le même tronçon Denfert - Tombe Issoire, on a même bénéficié de l'aide de la Région Île-de-France. Quand l'ensemble des institutions se mettent à financer des pistes cyclables, on arrive à les faire. C'est donc tout à fait une bonne idée. Je pense que la Ville de Paris reste suffisamment ambitieuse en termes de pistes cyclables.

Ensuite, oui, il y a une priorité aux piétons. Le code de la rue, ce sont avant tout de bonnes pratiques, mais aussi des aménagements qui permettent une bonne cohabitation.

J'en profite pour annoncer que nous allons lancer le comité des mobilités du 14e. Je précise qu'il s'agit d'un comité des mobilités et non pas un comité de vélo. Mes collègues écologistes des autres arrondissements s'en sont un peu étonnés en demandant ce que cela signifiait. En fait, notre option avec la Maire du 14e est que, quand on fait un projet ou quand on réfléchit un aménagement, il ne s'agit pas de prendre les intérêts des vélos ou les intérêts des piétons ou les intérêts des usagers de transport en commun, on agit ensemble. Il faut que les gens discutent ensemble. La première réunion

de ce comité de mobilité aura lieu le 14 décembre. Le 7 décembre, nous aurons également une réunion publique sur le tronçon nord de l'avenue du Général Leclerc puisqu'il y a, en cohérence avec cette délibération, un projet de piste cyclable unidirectionnelle qui a déjà été vu avec l'association des commerçants et que l'on pourra présenter aux habitantes et aux habitants et où l'on fait la part belle à la sécurité des piétons avec la création de refuges au milieu des traversées avec des panneaux de signalisation, des quais bus déportés... Nous avons cela en tête dans nos aménagements.

# **DÉLIBÉRATION N°284**

 2022 DVD 147: Plan Vélo 2021-2026. Conventions de financement dans le cadre du 4<sup>e</sup> appel et du 5<sup>e</sup> appel à projets « Fonds Mobilités Actives - Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants: 1 192 333 € HT et 932 977 € HT)

Rapporteur: M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

 2022 DSOL 141: Subventions (151 730 €) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023

Rapporteure: Mme Julie CABOT

### Mme CABOT

Cette délibération porte sur les subventions de fonctionnement données à sept bagageries parisiennes, dont pour le 14°, la Bagagerie solidaire dont je salue le président. Cette bagagerie a ouvert en 2021 et est devenue en quelques mois un acteur clé de la solidarité dans notre arrondissement. En plus d'apporter un service absolument essentiel aux personnes en très grande précarité qui n'ont pas de logement, elle apporte par le travail très important de ses bénévoles un accueil inconditionnel et chaleureux, du lien social, et l'on sait la difficulté qu'il y a à raccrocher ce public fragile à des dispositifs divers et variés vers lesquels ils peuvent être aiguillés après.

Cette délibération correspond au paiement du loyer annuel pour l'année 2023 de 15 480 €, ce qui correspond à une reconduction du montant de l'année précédente.

# M. AZIÈRE

Vous connaissez notre attachement aux bagageries solidaires. Sept bagageries solidaires, c'est à la fois beaucoup pour ceux qui vont en bénéficier et pas grand-chose au regard de la demande ou plus exactement de la nécessité de ces bagageries. On envoie tous nos encouragements et notre soutien à la bagagerie du 14°. Je remarque que l'offre totale de casiers à Paris, si l'on additionne tous les casiers de ces bagageries solidaires, est 517 casiers pour, selon le recensement que nous faisons tous les ans à la Nuit de la solidarité, entre 2 500 et 3 500 sans domicile fixe. Cela montre le gap qu'il reste à réaliser. On n'encouragera jamais assez l'ouverture des bagageries solidaires et leur financement. C'est extrêmement important et cela va au-delà de l'aide matérielle qui est apportée.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Les observations d'Éric AZIÈRE sont très justes. On votera ce projet de délibération. Permettez-moi juste de regretter, puisque ce projet concerne plusieurs bagageries de plusieurs arrondissements, que concernant le 14<sup>e</sup>, on a juste une indication du nombre de casiers et aucune indication du nombre de personnes qui en ont bénéficié. Pour beaucoup d'autres arrondissements, il y a des indications très précises. Dans le 14<sup>e</sup>, on vote un peu à l'aveugle. Sous cette réserve, on votera pour.

### Mme CABOT

Merci à vous pour ce soutien. M. AZIÈRE, vous avez raison : on est loin du compte même s'il y a eu beaucoup de bagageries ouvertes ces dernières années. La Ville va continuer à soutenir ces dispositifs essentiels. Je suis contente de voir que globalement, c'est toujours voté à l'unanimité.

Mme CARRÈRE-GÉE, vous avez raison. On n'a pas beaucoup de détails. On va voir avec l'association pour vous fournir des éléments par écrit. Je vous rappelle que l'on est dans un projet provisoire dans l'attente des travaux qui vont commencer très prochainement. On est aussi dans une préfiguration de ce que sera la bagagerie. Mais on a des éléments chiffrés, on va les mettre à jour et on les fera parvenir avec plaisir.

## Mme PETIT

Il faut noter cette unanimité qui n'a pas toujours été le cas dans cette assemblée.

# **DÉLIBÉRATION N°285**

- 2022 DSOL 141: Subventions (151 730 €) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023

Rapporteure: Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs 28 dont 8 pouvoirs

Pour: Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DJS 30 : Subventions (112 000 €) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. du 9e et d'avenants avec 12 O.M.S.

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

### Mme PETIT

Je passe la parole à Pierre RABADAN qui va remplacer Anissa pour la présentation de ces délibérations.

# M. RABADAN

Je suis très heureux de présenter cette délibération. Je vais vous présenter la DJS 30 concernant la subvention des O.M.S. et notamment une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et des avenants avec 12 O.M.S.

Les O.M.S. sont les offices municipaux des sports. Je vais me concentrer sur celui du 14e. Je pense que vous connaissez tous son président, François DENIS, que je salue. Il participe à l'animation du mouvement sportif de l'arrondissement. Il en assure la concertation et la représentation pour les questions d'intérêt général des associations sportives adhérentes auprès de la Ville, que ce soit la mairie d'arrondissement ou la Mairie de Paris. Il organise également des événements avec la course cycliste du 14e, les 10 km, la soirée des arts martiaux, le gala de boxe, etc. Il s'engage à promouvoir des activités pour toutes les catégories d'âge, l'égalité hommes-femmes et la lutte contre toutes les discriminations. 94 associations y sont inscrites. C'est une subvention de 16 000 € pour l'O.M.S. 14e.

# **DÉLIBÉRATION N°286**

 2022 DJS 30: Subventions (112 000 €) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. du 9e et d'avenants avec 12 O.M.S.

Rapporteure : Mme Anissa GHAIDI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés:

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DJS 32: Transformations Olympiques - Subventions (100 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le « Fonds De Dotation » - FDD - Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air »

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

### M. RABADAN

Cette délibération concerne le programme de Transformations olympiques avec une subvention de 100 000 € pour plusieurs associations, notamment une association du 14e, la JAM. Le programme de transformations olympiques est le programme d'héritage que nous avons commencé en 2018 et qui associe plusieurs dispositifs, dont le dispositif « Sport Senior en Plein Air ». 18 associations sont bénéficiaires de cette subvention.

Dans le 14<sup>e</sup>, la JAM, Jeunesse athlétique de Montrouge, est un club omnisports de plus de 700 licenciés qui propose notamment une séance de marche nordique au Parc Montsouris et une séance de football en marchant au square de l'Aspirant Dunand pour environ 30 seniors. Il y a une séance de foot par semaine et 20 séances de marche nordique avec 12 personnes en moyenne. La récurrence et le succès justifient la qualité de lauréat de l'appel à projets et cette subvention pour la JAM et 17 autres associations.

# **DÉLIBÉRATION N°287**

 2022 DJS 32: Transformations Olympiques - Subventions (100 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le « Fonds De Dotation » - FDD - Paris 2024 et 18 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior en Plein Air »

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 2022 DJS 33: Transformations Olympiques - Subventions (264 400 €) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

## M. RABADAN

Cette délibération concerne aussi le programme Transformations olympiques dans le cadre du programme héritage pour la promotion et le développement du sport féminin. Il s'agit de l'appel à projets « Paris Sportives » qui subventionne 32 associations pour un montant de 264 400 €.

Deux associations sont lauréates dans le 14e et le 15e avec le Paris Basket 14 et le Paris Basket 15. Le Paris Basket 14 a notamment participé à l'inauguration du terrain de basket du Parc Montsouris la semaine dernière. Il y a une subvention de 5 000 € pour le Paris Basket 14, le Paris Basket 15 et une de 18 000 € pour le seul Paris Basket 14. Ces appels à projets ont pour objectif d'animer l'espace public à la pratique féminine. Plus de 178 femmes ont participé gratuitement aux séances au Parc Montsouris et au square Serment de Koufra. À l'échelle de Paris, 2 500 femmes sont touchées par cet appel à projets que je vous encourage à voter.

- 2022 DJS 33: Transformations Olympiques - Subventions (264 400 €) et conventions entre la Ville de Paris et 32 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

27 dont 8 pouvoirs

Pour: Contre: 27 dont 8 pouvoirs

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir

(Z Ghanem)

2022 DJS 152: Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

#### M. RABADAN

La DJS 152 concerne la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023. La Ville de Paris développe une politique en faveur des jeunes qui repose sur un objectif principal : favoriser leur autonomie. De nombreux dispositifs ont été créés pour aider les jeunes à accéder à l'autonomie, notamment le dispositif Paris Jeunes Vacances. Il permet à de nombreux Parisiens entre 16 et 30 ans de bénéficier de 200 € pour partir en séjour autonome en s'appuyant sur des structures dédiées aux jeunes et sur les mairies d'arrondissement.

Le dispositif Paris Jeunes Vacances est un dispositif municipal facilement accessible et avec une dimension sociale importante. On a un budget de 11 000 € qui a pu bénéficier à 55 jeunes que je vous encourage à voter à l'unanimité.

# **DÉLIBÉRATION N°289**

2022 DJS 152: Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique: La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

2022 DJS 162: Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

# M. RABADAN

C'est une adaptation de ce dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022 avec une enveloppe supplémentaire de 50 000 €.

En juin 2022, le nombre de dossiers reçus par la Ville était supérieur à l'enveloppe votée par la Ville de Paris. On a reçu 1 254 dossiers et plusieurs arrondissements ont été contraints de refuser des candidatures. Cette situation a confirmé le besoin des jeunes de pouvoir partir en vacances et de disposer de ce dispositif. Il nous a paru nécessaire d'abonder l'enveloppe du dispositif afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier. Au total, 1 125 jeunes pourront bénéficier d'une aide Paris Jeunes Vacances durant l'année 2022. C'est 200 € par bénéficiaire. Il est proposé d'abonder par redéploiement l'enveloppe de 50 000 €, ce qui correspond à 250 aides supplémentaires d'ici la fin de l'année. Cette enveloppe sera répartie entre les arrondissements selon les modes de calcul habituel. Pour les arrondissements qui ne seraient pas en mesure de réunir une commission d'attribution, une commission centrale sera organisée afin de permettre à tous et toutes d'accéder à ce dispositif, quel que soit leur lieu de domicile.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Je voulais seulement vous dire, Madame la Maire, que vous pouvez remercier l'opposition ce soir. Sans la présence de l'opposition en rangs serrés, le Conseil d'arrondissement n'aurait pas pu se tenir faute de quorum.

### M. ANTONELLI

Nous parlions tout à l'heure de prévention et du fait que la Ville pouvait faire d'autres efforts sur la prévention. Ces dispositifs Paris Jeunes Vacances font partie des dispositifs de prévention mis en place par la Ville. Cela a un coût. Cela coûte cher. Mais c'est d'une efficacité absolue pour tous ces jeunes qui en bénéficient. Il y a effectivement d'autres dispositifs dont nous parlerons dans d'autres conseils d'arrondissement, mais tous ces efforts financiers de la Ville, des associations et de tous les institutionnels qui travaillent auprès de la jeunesse de Paris font de la prévention et cela compte dans le débat que nous avons eu tout à l'heure.

# **DÉLIBÉRATION N°290**

2022 DJS 162: Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

Rapporteure: Mme Anissa GHAIDI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :

28 dont 8 pouvoirs

Pour:

28 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention: Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

0 dont 0 pouvoir

## QUESTION

Q14 2022 05 : Question à Madame la Maire du 14° arrondissement de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe 100 % 14° sur la sécurité et le bien vivre dans les quartiers du 14e

## Mme PETIT

Il y a une question du groupe 100 % 14°. Pour cette question, je précise qu'il y a deux demandes de prises de parole du public.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Lors de notre Conseil d'arrondissement du mois de septembre, je vous ai interrogée sur la sécurité dans le 14e arrondissement en prenant appui sur les chiffres alarmants publiés par la Préfecture de Police.

Je rappelle les chiffres cités pour le second trimestre 2022 : les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont progressé de plus de 26 % par rapport au même trimestre 2021. Les violences physiques crapuleuses ont progressé d'un tiers, 33 % exactement, et les violences sexuelles de 54 % en un an. Les cambriolages de résidences principales ont augmenté de plus de 53 % en un an, et les vols à la roulotte de plus de 86 %. D'autres chiffres ont été publiés par la Préfecture de Police depuis cette date. Ils sont tout à fait inquiétants.

Je vous posais donc une série de questions en conséquence. Votre adjoint, à qui vous aviez confié la tâche de me répondre en votre nom sur ce sujet essentiel pour la vie des habitants, ne m'a répondu précisément qu'à une seule d'entre elles : les effectifs de la police municipale dans le 14e et leurs horaires d'intervention.

Je me contenterai donc de reposer toutes les questions auxquelles il n'a été aucunement répondu, sauf par renvoi à l'ensemble de vos déclarations passées puisque, je cite votre adjoint, votre « ligne politique n'a pas changé »

Allez-vous, Madame la Maire, cesser cette folle politique d'urbanisme et de logement tendant à densifier toujours plus le 14<sup>e</sup> arrondissement, une politique qui conduit à une ghettoïsation de quartiers entiers dans le 14e?

Allez-vous enfin intégrer la sécurité dans les politiques d'aménagement urbain et cesser de mettre en place des no man's land non surveillés, livrés à tous les trafics et qui deviennent des coupe-gorges la nuit comme le jour?

Comment allez-vous lutter contre cette conquête de portions de l'espace public par des bandes qui s'installent au vu et au su de tout le monde, sans être dérangées autrement qu'épisodiquement par des rondes de la police ?

La part des mineurs mis en cause est toujours très élevée dans les atteintes aux personnes et aux biens dans le 14<sup>e</sup>, plus de 34 %. Nous en avons parlé tout à l'heure avec Feu Vert en prévention, mais comment comptez-vous renforcer et réorienter votre politique de prévention, dès le plus jeune âge, le soutien aux familles, mais aussi la prévention de la récidive ? Où en est le recrutement de professionnels supplémentaires pour la prévention au sein de la fondation Feu Vert ? Nous avons eu la réponse tout à l'heure : ce recrutement n'est pas intervenu.

Combien de délinquants ont-ils été évincés du logement social l'an dernier ? Ces délinquants ont-ils été relogés et où ?

Que proposez-vous aux locataires du logement social qui dénoncent ici des intimidations et des violences, ailleurs le fait que des étages ou un immeuble entier soient sous coupe réglée, dominés par des trafiquants et autres délinquants ?

Je vous remercie.

### Mme PETIT

Je vais passer la parole à Mme STERENBERG puis à la représentante de COCA.

# Mme STERENBERG (public)

Bonsoir à tous. Je précise qu'il n'y a eu aucune concertation entre Mme CARRÈRE-GÉE et moi parce que je vais vous dire ce que j'avais prévu de vous dire : dans le 14e, la majorité des habitants sont consternés par la quantité d'immeubles sociaux. Je précise que j'habite dans un de ces immeubles. Je suis Cathy STERENBERG. J'habite depuis 47 ans dans le 14e à Plaisance et l'immeuble où j'habite a été revendu en 2007 par l'équipe municipale pour devenir un HLM. La plupart des habitants, notamment sur Plaisance, Pernety et Porte de Vanves, sont consternés par la quantité d'immeubles sociaux, de HLM, de foyers de migrants, quasiment tous concentrés dans le sud du 14e. Il y en a quasiment 30 %, c'est-à-dire quasiment autant que dans le 20e arrondissement. Cela continue. Dès que la Maire trouve le moindre emplacement de libre, elle le bétonne à outrance en construisant de plus en plus de ces logements HLM et foyers de migrants, tous plus laids les uns que les autres, en augmentant considérablement la saleté, l'insécurité et la criminalité ainsi que la prostitution. En effet, dans beaucoup d'immeubles HLM, il y a trafic de drogue, prostitution, agressions physiques, agressions verbales. Nous autres locataires sommes menacés. Des locataires sont en insécurité. Certains quittent les HLM sans même savoir où aller tant cela est devenu dangereux. Notre quartier est pire que Barbès ! Les forces de l'ordre, la police nationale, la police municipale et le GPIS sont obligés de subir les conséquences de cette irresponsabilité, tout comme la population du 14e.

Madame la Maire et son équipe sont dans un perpétuel déni. Madame la Maire, reconnaissez que quand vous venez en pied d'immeuble, on est très nombreux à vous en parler.

Je voulais dire une chose qui m'a quand même un peu surprise. En 47 ans, j'ai assisté à un certain nombre de conseils d'arrondissement. J'ai été surprise par le mépris que vous montrez quand des personnes s'expriment et ne sont pas de votre avis. Je suis très surprise qu'il n'y ait pas de respect mutuel. On peut parler avec des personnes qui ne sont pas de votre avis sans que vous vous mettiez tous à rire ou à discuter entre vous. J'ai trouvé certaines personnes vraiment très méprisantes. Ce mangue de respect mutuel m'a choquée.

En plus du perpétuel déni, il y a du mensonge depuis un certain temps, voire de l'agressivité et de l'intolérance, quand des habitants du quartier, notamment le mien, Plaisance, Pernety et Porte de

Vanves, disent ce qu'ils pensent de l'aggravation de ce qui se passe dans le quartier, de l'insécurité, de la saleté, des vendeurs à la sauvette contre lesquelles la police municipale ne peut absolument rien faire, de la multiplicité de kebabs qu'il y a dans le guartier avec les nuisances sonores.

J'appréciais M. CASTAGNOU qui était du même bord politique que vous. Il était respectueux. On pouvait parler avec lui, on pouvait s'exprimer quand on n'était pas du même avis. Il a toujours été très respectueux. Je trouve bien dommage que vous ne vous comportiez pas comme M. CASTAGNOU que je continue à respecter.

### Mme PETIT

Je passe la parole à COCA.

## Intervenante (public)

Vous avez tous reçu le document qui s'appelle « Les raisons de la colère - version 2 ». Il y aura une version 3 puisqu'on l'enrichit.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, on est plus qu'étonné de voir des membres du Conseil d'arrondissement lire leur journal ou leur ordinateur durant la séance. Cela fait longtemps que je n'étais pas venue et cela suscite encore mon étonnement.

S'agissant du sujet lui-même, la question n'est pas de savoir s'il y a des immeubles sociaux ou s'il n'y en a pas. Quand on fait venir des populations en difficulté, quand on fait venir des familles fragiles, quand on fait venir des enfants et des jeunes en difficulté d'intégration, tous les moyens doivent être mis au même moment. Ce n'est pas en leur donnant 200 € par an et par vacances qu'on va réussir à faire avancer les choses. On en est convaincus ! On travaille avec des travailleurs sociaux, on est dans des milieux associatifs et militants. Nous faisons des propositions. Nous sommes convaincus que ce n'est pas en mettant des rustines sur ce qui fonctionne mal que l'on obtient gain de cause. Si vous mettez des rustines sur le goudron, quand trois tracteurs seront passés, le goudron va repartir. C'est exactement la même chose. Si vous passez avec votre vélo toujours au même endroit avec les mêmes difficultés (des piétons sur votre route, un feu vert à respecter), vous pourrez recommencer 50 fois la même manœuvre, vous aurez toujours le même résultat. On est dans cette situation.

Les questions que l'on voulait poser à Madame la Maire, ce qui n'a pas été possible, car il fallait que l'on passe par le conseil de quartier qui était préoccupé par autre chose, sont les suivantes : quels sont dans le 14e les effectifs précis et détaillés, par statut et par mission, des personnels de la DPMP dont vous avez la responsabilité fonctionnelle ? Quelle a été leur évolution depuis octobre 2021, date de création de la police municipale ? Quels sont les critères de répartition entre les quartiers de l'arrondissement ? Quelles démarches vous et vos adjoints avez-vous engagées pour que ces personnels soient en nombre suffisant et avec la formation suffisante pour remplir pleinement leurs missions au service des habitants et des habitantes ? On ne parle pas de vidéoprotection. Vous avez parlé de personnels. Si vous prenez la question que l'on avait posée, la quasi-totalité portait sur du personnel. COCA a soutenu les démarches qui ont permis que les effectifs du commissariat retrouvent en quatre ans ce qu'ils avaient perdu pendant les années Sarkozy, pour aller vite. On ne peut pas nous mettre dans un panier de façon simple. Nous aimerions les réponses à ces questions.

### Mme PETIT

Je vais passer la parole à Didier ANTONELLI, puis je conclurai le débat.

### M. ANTONELLI

Merci, Madame la Maire. Encore une fois, Mme CARRÈRE-GÉE, je vous invite à manipuler les chiffres avec plus de prudence, à comparer ce qui est comparable et, puisque vous aimez les chiffres, à vous intéresser également au chiffre des affaires élucidées, ce que vous avez apparemment beaucoup de mal à faire.

Comparer ce qui est comparable, c'est par exemple comparer les chiffres de cette année 2022 à l'année 2019 et pas à ceux de l'année dernière et surtout de 2020. Les deux années Covid avec leurs différents confinements ont rebattu les cartes de la délinquance. Durant les années Covid, on a observé un transfert des vols des touristes qui avaient déserté Paris sur les Parisiens. De la même façon, les cambriolages reprennent depuis que les Parisiennes et les Parisiens sont à nouveau absents de leur logement, car ils sont moins en télétravail.

Par ailleurs, s'agissant des chiffres, vous omettez de dire que tous les chiffres de la délinquance dans le 14e sont plus bas que les chiffres parisiens en globalité. Je veux bien que vous parliez de no man's land, mais alors, c'est Paris tout entier qu'il faut qualifier en ces termes. C'est une fois de plus très caricatural, comme je vous l'ai dit la dernière fois. Il n'y a pas dans le 14e de zone de non-droit. Les polices manquent de moyens. Nous l'avons tous dit aujourd'hui. Mais elles font un travail de terrain quotidien que je tiens et que j'aurais aimé vous entendre saluer.

Pour en finir avec les chiffres, on a -20 % sur les atteintes aux biens par exemple. Les chiffres de résolution des affaires sont très parlants dans le 14e : +28 % de résolution sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique, +7 % de résolution sur les cambriolages. Je pourrais même vous donner des chiffres du mois d'octobre avec des arrestations et des interpellations au 1 rue de Gergovie, des prises d'herbe ou d'héroïne. Je pourrais vous parler de l'arrêt, grâce à une très longue enquête de la police nationale, du trafic dans le square du serment de Koufra.

S'agissant de vos questions sur la vidéosurveillance, dans le 14e, nous y avons répondu tout à l'heure. Je veux juste préciser sur la délibération SG 86 qu'il ne s'agit pas en priorité de trois caméras, mais de trois sites où vont être installées une ou plusieurs caméras. Ce n'est pas du tout la même chose. C'est le commissaire de police qui dirigera sa mise en place et son étude.

Nous répondons par la même occasion à votre question sur l'intégration de la sécurité dans les politiques d'aménagement urbain. Par exemple, une caméra sera prévue dans un deuxième temps place de Catalogne.

De la même façon, la délibération DSOL 110 a répondu à votre question sur le poste supplémentaire sur le club de prévention Feu Vert. Quand nous prenons des engagements, en général, nous travaillons à les tenir et là, nous les avons tenus, même si - et sur ce point, je suis d'accord avec vous - les salaires de ces éducateurs de terrain ne sont pas assez élevés et si nous avions gagné deux postes au lieu d'un seul, nous n'aurions pas été déçus, mais ce sont des batailles qu'il va falloir continuer à mener pour le bien du 14e. En revanche, nous ne pouvons que nous réjouir de ce que nous avons déjà obtenu.

Enfin, sur les logements sociaux, nous avons bien compris ce soir que vous n'aimez pas cela et que vous ne votez pratiquement aucune délibération visant à produire plus de logements abordables à destination des familles modestes dans Paris. Pourtant, la Ville s'est engagée dans la production de logements supplémentaires. Le 14e y prend toute sa part et nous, équipe municipale, sommes fiers d'apporter des solutions nouvelles à toutes les Parisiennes et les Parisiens.

Pour conclure sur « l'effet de ghettoïsation », comme vous l'appelez, sachez que nous sommes particulièrement vigilants au peuplement de ces nouvelles offres. Votre groupe dispose d'ailleurs de places en commission logement de la Ville de Paris à laquelle Madame la Maire participe chaque vendredi. Je ne suis pas certain que la préfecture soit aussi attentive que la Ville dans la mixité dans les attributions relevant de son contingent.

Je vous remercie.

## Mme PETIT

J'ajoute qu'il est un peu particulier d'écrire de cesser une folle politique d'urbanisme et de ghettoïsation dans les quartiers que vous avez cités. Il est facile de déverser ce genre de propos quand on est dans cette opposition. Mais je pense que pour la plupart des immeubles construits, je n'étais pas née. Ce n'est pas l'équipe municipale en place ou même la précédente qui sur cette partie de l'arrondissement est responsable de l'ensemble de ces résidences du parc social et du parc public que nous défendons. Nous défendons également le fait de les entretenir, de veiller à une qualité du cadre de vie. Ce n'est pas tous les jours facile.

Par contre, on évite les invectives et les insultes que parfois il vous arrive de relayer, puisque je lis ma boîte mail quotidiennement. Vous n'êtes pas les auteurs ou autrices de ces mails, mais vous les relayez et vous ne condamnez pas certains propos qui sont juste inacceptables. Aucune des personnes présentes au sein de cette majorité ne s'est permis d'être d'une violence extrême en direction de la fonction d'un élu municipal.

Nous agissons de manière très simple et avec beaucoup d'humilité, car nous savons quelles sont nos compétences et ce qui n'en relève pas. Nous savons que nous ne faisons pas l'unanimité. C'est la démocratie. Nous laissons d'ailleurs les habitants s'exprimer en Conseil d'arrondissement, ce qui n'est pas le cas partout. Nous laissons la parole à tout le monde. Nous continuerons à le faire. Vous ne faites pas non plus l'unanimité, Mme STERENBERG, quand nous sommes en pied d'immeuble avec l'ensemble des habitants. Pour autant, faut-il s'invectiver pour dire qu'il y a des « foyers de migrants » et des «

kebabs » qui posent problème ? Quelle est cette façon de parler qui est aussi une forme de violence que nous condamnons ? Je le dis clairement : quand on met les mots de « ghettoïsation », de « kebabs » ou de « foyers de migrants », c'est aussi une forme de violence dans la société, dans la vie politique et dans la vie démocratique d'un arrondissement. Heureusement des amicales de locataires, des membres des conseils de quartiers, des associations, des commissaires, des responsables d'éducation, de prévention spécialisée, de simples habitants ont une attitude beaucoup plus constructive et sont aussi conscients des difficultés et du fait qu'il faut parfois du temps pour apporter des solutions et des réponses.

Je remercie à nouveau Didier ANTONELLI de cette réponse qui revient à la réalité. On peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres, mais on peut aussi les utiliser à des fins politiciennes.

En tout cas, nous continuerons à nous réunir inlassablement dans des cafés, dans des coins de rue, en bas des immeubles ainsi que dans des assemblées beaucoup plus institutionnelles comme le conseil de prévention et de sécurité de notre arrondissement pour lequel le travail a commencé et va continuer en 2023 afin d'apporter des réponses, d'être dans le dialogue, de dire comment travaillent les uns et les autres et d'obtenir des résultats.

Après, si certaines ou certains continuent de dire ce genre de mots en Conseil d'arrondissement, ce n'est pas du tout notre manière de faire, nous ne rentrerons jamais dans ces propos caricaturaux et nous resterons au travail. Après, il y aura d'autres échéances et vous pourrez défendre d'autres projets et d'autres manières de faire. En tout cas, ces mots-là nous laissent toujours en opposition par rapport à cette manière de poser les débats.

C'est une question, donc il n'y a pas de vote.

## **VŒUX**

 V14 2022 23 : Vœu déposé par Mme Agnès BERTRAND, les élu.es du groupe Paris en Commun et les élu.es de la majorité municipale relatif au maintien du conventionnement pour la résidence située au 8 avenue René Coty

## M<sup>me</sup> BERTRAND

Il s'agit de la résidence du 8 avenue René Coty qu'est la propriété de l'APHP et qui compte 97 logements. Aujourd'hui, cet ensemble immobilier est l'objet d'un bail emphytéotique avec la RIVP (régie immobilière de la Ville de Paris) qui en assure la gestion et ceux cités sont conventionnés en logement social. Le terme de ce bail entre l'AP et la RIVP est fixé au 31 décembre 2023 et nous avons appris, confirmé par le directeur général de l'APHP, l'intention de l'APHP de ne pas renouveler ce conventionnement auprès de la RIVP.

Le non-renouvellement entraînera le déconventionnement des logements qui ne seront plus des logements sociaux. L'APHP a aujourd'hui la totalité des droits de réservation sur cet immeuble. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous sommes totalement conscients et favorables à l'importance du logement pour les soignants, mais aussi pour d'autres agents des services publics. Mais la très grande majorité des locataires de cet immeuble sont toujours des salariés de l'Assistance Publique ou ont été des salariés de l'Assistance Publique donc déjà en retraite. Les résultats de l'enquête sociale sur cette adresse indiquent une moyenne d'âge assez élevée, donc un certain nombre de retraités de l'APHP, et de revenus qui, pour 90 % des ménages, sont sous les plafonds PLAU ou PLUS. Le conventionnement en logement social constitue une protection des locataires qu'ils perdraient si l'APHP ne renouvelle pas son conventionnement pour les locataires, notamment les plus fragiles d'entre eux, en particulier les personnes âgées en assurant des loyers compatibles avec leurs ressources.

Le Conseil d'arrondissement du 14° émet le vœu que la Ville de Paris s'assure auprès de l'APHP que la résidence ne sera pas mise en vente au profit du privé à l'issue du bail emphytéotique, que le conventionnement en logement social de cet ensemble sera maintenu et qu'aucune procédure d'expulsion ne sera engagée à l'encontre des locataires actuels.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Nous aimerions avoir plus d'éléments sur ce sujet.

### Mme BERTRAND

Vous avez notre parole à Carine PETIT et moi-même. Nous avions très clairement rendez-vous hier soir dans le bureau de Carine PETIT avec Nicolas REVEL qui est le directeur général de l'APHP qui nous a confirmé qu'il souhaite supprimer le conventionnement avec la RIVP, comme il souhaite le faire sur un autre immeuble dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il y a également un vœu de Paris en commun et probablement du groupe écologiste dans le 13<sup>e</sup> pour demander à ce qu'il y ait un renouvellement de ce conventionnement.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Ce qui m'ennuierait en votant pour serait de faire un procès d'intention à l'APHP si l'APHP entend conserver cet immeuble en logement social, mais pas avec la RIVP. Que vous ont-ils dit ? Veulent-ils vendre ou simplement ne pas renouveler le conventionnement avec la RIVP ?

#### Mme PETIT

Il y a de manière continue des courriers adressés par l'APHP à des personnes soit proches de la retraite, soit à la retraite, soit toujours soignants, mais dans un autre hôpital que l'APHP pour leur demander de partir. On reçoit plusieurs courriers par semaine d'habitants de l'arrondissement dans les différentes adresses de ce patrimoine.

Deuxième point, Nicolas REVEL a fait part de cette intention il y a plusieurs semaines à la Ville de Paris, auprès de Ian BROSSAT. Nous avons déjà fait un rendez-vous avec l'amicale des locataires du 8 avenue René Coty qui reçoit également cette information qui est parfaitement consciente de cette échéance de fin 2023 et de l'intention de l'APHP de ne pas renouveler leur contrat. Ce sont des retraités qui ont fait 40 ans de carrière à l'APHP auxquels on demande de partir. Puisque le rendez-vous était programmé depuis longtemps, nous avons reçu Nicolas REVEL hier qui nous a confirmé qu'il voulait reprendre en gestion directe ces immeubles. Il n'est pas question de les vendre, mais de déconventionner, de reprendre en logement de fonction, donc lié au contrat de travail, ce qui fait que toutes les personnes qui sont à la retraite de l'APHP devront partir. Il y avait également des personnes qui ont commencé à l'APHP et qui peuvent être maintenant au GHU, à Saint-Joseph, à l'IMM, etc. De la même manière, l'APHP leur demandera de partir.

Nous disons donc qu'à partir de maintenant, les choses étant établies, nous devons trouver une autre solution et ne pas opposer quelqu'un qui est à la retraite de l'APHP ou une aide-soignante de Saint-Joseph ayant fait un début de carrière à l'APHP à un soignant actuellement à l'APHP. Nous avons dit à Nicolas REVEL qu'en 2022, nous pensions vraiment que nous pourrions nous entendre différemment sur cette question du logement des soignants en apportant d'autres réponses et en n'opposant pas les soignants retraités de ceux en début de carrière à l'APHP.

Nous l'avons prévenu de ce vœu. Il nous a répondu qu'il savait que nous étions contre et qu'il avait sa position. Nous allons donc voter notre vœu et continuer à mener un dialogue avec la Ville, mais également avec la préfecture de région... en effet, je rappelle que la préfecture de région, donc l'État, a diminué brutalement dans ses désignations sa priorité donnée aux fonctionnaires de l'État et notamment aux personnes qui travaillent dans les hôpitaux depuis quelques années. Nous nous sommes donc dit qu'il fallait nous mettre autour de la table et discuter.

Ce vœu dit que nous voulons discuter pour trouver d'autres solutions.

## Mme CARRÈRE-GÉE

Compte tenu de ces explications, nous voterons pour le vœu. Nous nous permettons de faire remarquer que l'APHP n'a pas non plus un énorme patrimoine pour loger et attirer des infirmiers, des aidessoignants, etc. Nous sommes un peu agacés que la Ville et l'APHP se renvoient la balle. Il est terrible de déloger d'anciens personnels de l'APHP. Mais la Ville ne pourrait-elle pas les accueillir après ? Cela devrait être concerté à Paris. Il y a un vrai problème sur le logement des soignants. Il serait terrible que les gens viennent travailler à l'APHP en sachant qu'à leur retraite, ils n'auront plus de logement.

Nous allons voter ce vœu, mais la Ville de Paris doit aussi faire beaucoup plus d'efforts pour loger des infirmiers, des aides-soignants, des internes, etc.

## Mme PETIT

Tous les réservataires ! Je rappelle que dans la cotation, les soignants ont des points supplémentaires.

Je vous propose de passer au vote. Je pense que l'on reviendra sur cette question.

# **DÉLIBÉRATION N°291**

 V14 2022 23 : Vœu déposé par Mme Agnès BERTRAND, les élu.es du groupe Paris en Commun et les élu.es de la majorité municipale relatif au maintien du conventionnement pour la résidence située au 8 avenue René Coty

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité. Suffrages exprimés :

27 dont 8 pouvoirs

Pour:

27 dont 8 pouvoirs

Contre:

0 dont 0 pouvoir

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote: 0 dont 0 pouvoir

 V14 2022 24 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe 100 % 14e sur l'évaluation de l'action des associations subventionnées par la Mairie de Paris dans le 14° arrondissement

## Mme CARRÈRE-GÉE

Aux termes de l'article L 2511-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Paris consulte « le Conseil d'arrondissement sur le montant des subventions que le Conseil municipal ou le Conseil de Paris se propose d'attribuer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement, ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement, quel que soit le siège de ces associations. »

Comme le répète inlassablement notre groupe à l'occasion de nos conseils d'arrondissement, les dossiers présentés aux élus à l'appui des propositions de subventions ne leur fournissent le plus souvent qu'une information parcellaire et lacunaire, qu'il s'agisse de l'absence des comptes desdites associations, du détail des projets ou actions subventionnés. Aucune évaluation des actions menées n'est jamais portée à la connaissance des élus.

Ces lacunes ne sauraient être justifiées, ni par l'indiscutable bien-fondé de l'action des associations en général, ni leur contribution certaine à la démocratie locale, ni par le fait que bien souvent, des associations viennent exercer des missions de service public, à la place des administrations et parfois mieux que ces dernières ne sauraient le faire.

Au contraire, l'absence de transparence et d'évaluation vient à juste titre alimenter, auprès de nos concitoyens, des soupcons de clientélisme, d'absence de professionnalisme des élus chargés d'approuver ou non des demandes de subvention.

Ces considérations, en tout temps fondées, revêtent une importance toute particulière compte tenu de l'état si dégradé des finances de la Ville de Paris. Et l'emploi de chaque euro d'argent public doit être parfaitement justifié à un moment où tant de Parisiens connaissent des difficultés pour boucler leurs fins de mois.

C'est pourquoi nous formons le vœu que soit constitué, au sein du Conseil d'arrondissement, un groupe de travail transpartisan permettant d'établir, ensemble, une grille d'analyse recensant les informations de toute nature devant être présentées aux élus dans les projets de délibération portant demande d'attribution de subventions ; que soit engagée et portée à la connaissance des élus une évaluation indépendante des actions menées par toutes les associations ayant perçu, en 2021, plus de 50 000 € de subvention, par toutes les associations percevant des subventions depuis plus de cinq ans et par un échantillon de 50 associations tirées au sort avant percu une subvention au cours de l'année 2021 quel qu'en soit son montant, même minime.

### M. DE FARAMOND

Mme CARRÈRE-GÉE, je ne peux pas dire que je sois surpris à la lecture de votre vœu tant vos remarques sont régulières sur le sujet. Cela m'offre cependant l'opportunité de vous répondre de manière globale sur la transparence et l'évaluation faite des attributions de subventions, le soutien fort que nous apportons aux associations, l'impact qu'elles ont dans notre arrondissement et plus largement sur l'appréhension politique de ce qu'est une association. N'y voyez ici aucune confusion avec un quelconque soupçon de clientélisme.

Sur la transparence ou plutôt l'esprit de votre vœu, vous avez raison : la transparence de l'action publique, celle des élus dans le cadre de leur mandat, est essentielle à l'instar de toute activité qui peut avoir des conséquences sur l'exercice de ce dernier. C'est un gage de confiance surtout dans cette période où la défiance vis-à-vis du politique est grande. Je ne doute pas qu'actuellement, au sein de vos propres groupes, ces débats doivent vous traverser.

Cette attaque, car il s'agit d'une attaque, contre la Ville de Paris porte en elle, bien que vous affirmiez le contraire, une mise en doute d'abord sur la nature de notre soutien à la vie associative, sur le sérieux des cadres de contrôle qui découlent directement des cadres réglementaires, du travail des services et des élus. Elle pose en creux indubitablement le voile d'un doute pernicieux sur l'activité même des associations. Cela rappelle dans ces mécanismes insidieux la rhétorique utilisée depuis de nombreuses années qui aboutit aujourd'hui à criminaliser les personnes éloignées de l'emploi. Elle reprend en creux les arguments d'un soutien aux associations qui coûteraient « un pognon de dingue » et ne serait qu'une gabegie d'argent public. C'est reprendre un postulat intellectuel plutôt qu'une réflexion factuelle qui voudrait que ce soutien ne représente qu'une dépense sans bénéfice direct pour la Ville de Paris et in fine ses contribuables. Ce bénéfice n'est en effet pas direct ou égal pour chacun des contribuables à titre individuel. Mais il est très important par contre à l'échelle collective pour assurer le lien social et accompagner des personnes isolées ou se trouvant dans une situation de grande précarité. Il permet de proposer au plus grand nombre, petits et grands, des activités sportives, culturelles, notamment dans notre arrondissement et l'action des associations se répercute directement sur le vivre ensemble qu'elle renforce au travers des personnes qui s'engagent, qu'elle touche plus largement au travers de leurs activités. Je comprends que le raisonnement vous paraisse un peu étrange ou incompréhensible parce que votre famille politique s'appuie sur la philosophie inverse qu'elle développe pour justifier la réduction des dépenses de l'État, réduction qui touche d'abord et avant tout des services publics. Nous le voyons notamment avec l'hôpital et le secteur médico-social aujourd'hui. Les associations se retrouvent donc à pallier ses manquements, à assurer, comme vous le notez très justement, des missions de service public. Attention, il ne faut pas confondre la complémentarité évidente et très forte qui existe entre les associations et les services publics à la substitution de l'un pour l'autre.

Je reviens maintenant sur le soutien que nous accordons aux associations. Il s'agit d'un soutien fort. C'est un axe important de cette majorité municipale et nous continuerons à le faire, notamment parce qu'il répond aussi à la volonté de promouvoir l'engagement, la participation des Parisiennes et des Parisiens, notamment dans leur vie de quartier, mais dans des causes plus larges.

Sur la question du soutien, la Ville de Paris en 2021 a soutenu financièrement plus de 2500 associations pour 298 millions d'euros. Cela représente dans le 14e 121 associations subventionnées pour un montant global de 5,9 millions d'euros. Je voudrais en citer quelques-unes : Florimont, Basket 14, le Moulin à café, la fondation jeunesse Feu Vert, dont nous venons de discuter... Le soutien que l'on apporte à ces associations est un pilier important de notre action. Ces subventions sont accordées soit par la campagne de subvention qui a lieu chaque année, soit par des appels à projets tout au long de l'année. Ces processus sont transparents. Les grilles d'évaluation sont élaborées par les services, tout comme le cahier des charges des différents appels à projets.

Permettez-moi de vous rassurer, l'attribution et l'utilisation de ces subventions font l'objet d'un suivi attentif par les services de la Ville. Un bilan pour chaque subvention accordée est demandé à chaque association avant d'être analysé, tout comme l'impact de cette subvention au travers des actions d'associations, avant qu'une délibération soit soumise à ce Conseil.

Ainsi le soutien de la Ville se fait en transparence avec un contrôle de l'utilisation de ces deniers publics. Évidemment, chaque euro compte en ces temps de disette budgétaire, mais je me permets de signaler que les subventions aux associations, par rapport à l'ensemble du budget de la Ville de Paris qui est de plus de 8 milliards d'euros, représentent 298 millions en 2021. Ces subventions sont très largement votées par l'ensemble des groupes, dont le vôtre, que ce soit au Conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris.

Alors que tant de Parisiennes et de Parisiens connaissent des difficultés pour boucler leurs fins de mois, l'action des associations, leurs activités et les accompagnements qu'elles offrent, les liens sociaux qu'elle renforce sont plus nécessaires que jamais. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à les soutenir financièrement, car il serait incompréhensible qu'une baisse des subventions intervienne dans

la période. Il serait tout aussi incompréhensible que la Ville de Paris engage des dépenses nouvelles, que vous condamnez par ailleurs, pour la conduite d'évaluations indépendantes auprès de cabinets d'audit dont certains services font l'objet d'un doute légitime, notamment de la part de la justice actuellement.

Je tiens à préciser que le soutien que nous apportons aux associations est loin de n'être que financier. Il passe aussi par la mise à disposition d'espaces pour leurs activités. C'est ce que nous faisons avec la mutualisation des locaux. Nous sommes pionniers à Paris avec l'ouverture des préaux d'école en soirée, le week-end. Nous continuerons à le déployer au sein des différents équipements de la Ville du 14e.

Enfin, permettez-moi de souligner qu'au-delà des rapports et bilans que fournissent les associations, qui sont coûteux en temps administratif alors que beaucoup d'entre elles manquent de salariés bénévoles, nous, équipe municipale, allons à leur rencontre, sur le terrain, partout dans l'arrondissement pour constater le travail effectué et le succès de leurs activités, pour écouter et échanger avec elles, avec les habitants et les habitantes qui s'y impliquent, avec les salariés qu'elles emploient... En effet, le tissu associatif, c'est aussi de l'emploi! Ce n'est pas qu'une dépense, mais aussi une richesse pour le territoire, notamment une richesse pécuniaire. Nous échangeons avec les bénéficiaires et les adhérents. Effectivement, certaines associations traversent des moments difficiles. Nous avons pu en discuter dans cette enceinte. C'est aussi dans ces moments-là que notre soutien doit jouer.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu qui prend en otage des associations à des fins purement politiciennes.

# Mme CARRÈRE-GÉE

Il vaut mieux entendre cela qu'être sourd! Est-il légitime ou non de votre point de vue que nous votions des subventions sans avoir la moindre information sur les comptes de l'année précédente? Trouvez-vous cela normal? Que l'on fasse un groupe de travail juste pour élaborer ensemble la grille de ce qui est indispensable à tout élu de droite, de gauche ou du milieu pour bien faire son travail et pour discuter ensemble du bien-fondé ou non du soutien. Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit sur le rôle des associations. Mais vous dites que ce que je propose est politique. C'est politique au sens noble du terme! Je suis élue et j'ai envie de faire mon travail. Vous dites qu'il faut aller voir les associations et les soutenir. Je suis d'accord. Oui, il ne faut pas les surcharger de travail et les faire remplir des formulaires tout le temps. Mais vous me dites que la Ville a des informations. Dans ce cas, le dossier qui est fourni aux élus est insuffisant.

L'inspection de la Ville de Paris a fait un très bon rapport sur les subventions aux associations, mais ses préconisations ne sont pas vraiment appliquées. Elle demande une évaluation par sondage. Vous n'allez pas mobiliser 15 agents pour contrôler 1 000 € de subventions, etc. C'est évident. Mais de temps en temps, sur de petits montants, on fait des sondages, on en prend quelques-unes et l'on contrôle. Ce n'est pas compliqué. C'est juste du bon usage de l'argent public. Comme vous l'avez souligné, ce n'est pas le sujet des finances publiques parisiennes. C'est 300 millions sur 8 milliards, mais c'est quand même 300 millions et cela doit se dépenser à bon escient. Je veux juste que nous fassions bien notre travail.

## Mme PETIT

Je propose que vous ayez ce débat au sein de la première commission dont vous êtes la présidente.

### Intervenante (public)

C'est quelque chose que COCA demande depuis 2007. Le but n'est pas d'avoir des audits externes qui coûtent extrêmement cher. Mais, d'abord comme militant associatif, c'est facile de faire des bilans. Quand vous avez un enfant qui fait trois ateliers, vous comptez trois enfants. Non! Il n'y a pas eu trois enfants pris en charge par l'association. Le même enfant fait trois activités. Quand on fait le bilan de la fin de l'année, ce qui est intéressant, c'est de savoir les familles qui ont été suivies et accompagnées, les enfants et les jeunes qui ont pu bénéficier d'activités socio-éducatives. Pour l'avoir appliqué nousmêmes, y compris par rapport à l'Éducation nationale pour « blinder » certains projets, nous savons que nous pouvons faire ce que nous voulons comme bilan. Donc il est intéressant d'avoir des critères. C'est une proposition que nous faisons à Madame la Maire depuis 2016.

Quand nous aurons ces critères, nous pourrons réfléchir à un certain nombre de choses. Je voudrais donner deux exemples. Il y a l'exemple que vous avez admiré tout à l'heure des six enfants du 14e arrondissement qui vont au conservatoire. Comment est-il possible de s'éblouir ? Vous avez

subventionné 60 enfants parisiens pour aller au conservatoire. Mais si vous faites une classe orchestre dans un collège, vous en avez tout de suite 25. C'est une autre solution. On peut discuter de transparence. On peut se poser la question de la grande fête qui s'est déroulée le jour des élections présidentielles et qui a amené dans la rue, entre le Moulin de la Vierge et le Moulin des Lapins, 30 personnes maximum, y compris les animateurs, l'artiste qui soufflait les bulles de savon, etc. pour 30 personnes! C'est une vraie question.

On peut s'interroger sur le CASDAL 14 qui vient de finir un certain nombre d'activités dans le cadre du mois des fiertés. J'y ai moi-même participé à la Maison des associations, pour que vous ne puissiez pas dire qu'on fait de la discrimination. À la maison des associations dimanche dernier, il y avait « Enchantez-vous ». Mais pourquoi la participation des personnes LGBTQI+ à des après-midi à la maison des associations est-elle gratuite ? J'aurais bien donné cinq euros à l'entrée. Et les autres personnes m'ont dit qu'ils auraient fait de même. Tout cela mérite d'être étudié. Cela pose la question de savoir qui reçoit les subventions, quel est le bilan qu'on en fait et pourquoi autant d'enfants se promènent dans les rues durant toutes les vacances alors que vous me dites qu'ils ont droit à 200 €, et que la bibliothèque fait ceci... Tout le monde fait son maximum, mais il manque des activités socio-éducatives et socioculturelles...

## Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu.

## DÉLIBÉRATION N°292

 V14 2022 24 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et les élus du groupe 100 % 14° sur l'évaluation de l'action des associations subventionnées par la Mairie de Paris dans le 14e arrondissement

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés:

27 dont 8 pouvoirs

Pour: Contre: 5 dont 1 pouvoir 22 dont 7 pouvoirs

(D Antonelli, A. Bertrand, C. Blauel, A. Bouabbas, J. Cabot, C. Chevalier, E. De Faramond, G. Durand, A. Ghaidi, Z. Ghanem, V. Guenanen, T. Le Dez, F Letissier, J. Marchand, S. Matmati, H.

Mermberg, S. Parisot, C. Petit, O. Polski, P. Rabadan, M. Tonolli, C. Villani)

Abstention:

0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

Signature

# Mme PETIT

Je vous remercie pour cette longue soirée, CICA et Conseil d'arrondissement, de 18 h 00 à 23 h 47. Le prochain rendez-vous pour le Conseil d'arrondissement aura lieu le 14 mars 2023. Merci à toutes les équipes.

La séance est levée à 23 h47.

Mme PETIT, M. BOUABBAS,

Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement

1<sup>er</sup> adjoint à la Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement Secrétaire de séance

Signature